

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1978.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1979, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Maurice BLIN,

Sénateur,

Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 1

AFFAIRES ETRANGERES

Rapporteur spécial : M. Gustave HÉON.

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnelous, président ; Geoffroy de Montalembert, Paul Ribeyre, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Joseph Raybaud, Modeste Legouez, Paul Jargot, Yves Durand, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Charles Alliès, René Ballayer, Roland Boscary-Monsservin, Jean Chamant, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Marcel Debarge, Henri Duffaut, Marcel Fortier, André Fosset, Jean-Pierre Fourcade, Jean Franco, Henri Goetschy, Gustave Héon, Marc Jacquet, René Jager, Tony Larue, Anicet Le Pors, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy Moinet, Gaston Pams, Louis Perrein, Christian Poncelet, Robert Schmitt, Camille Vallin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 560 et annexes, 570 (annexe 1), 571 (tome I), 572 (tomes I et II) et in-8° 79.

Sénat : 73 (1978-1979).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Charges communes - Coopération - Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST) - Organisation internationale - Radiodiffusion et télévision - Relations culturelles.

RESUME DU RAPPORT

Un budget dont **80 % des dépenses** s'effectuent en devises ne peut pas être considéré comme les autres budgets.

En plus des mouvements de prix à l'étranger et des variations de changes des monnaies, il subit les conséquences de l'intensification des relations internationales bilatérales et multilatérales.

Il en résulte un alourdissement de ses dépenses de personnel et une augmentation des contributions versées aux organisations internationales.

Dans ces conditions, **il est normal que le budget des Affaires étrangères**, après avoir été si longtemps négligé en dépit de ses sujétions et de l'importance de ses actions, **bénéficie enfin d'une priorité parmi les dépenses de l'Etat.**

Aussi, ne peut-on qu'être satisfait de la poursuite en 1979 du redressement entrepris en 1978.

Cependant, la priorité donnée à la restauration de « l'outil diplomatique » (+ 20,8 % par rapport à 1978) conduit à considérer avec d'autant plus d'attention les autres actions menées par le ministère afin que les plus importantes d'entre elles ne soient pas négligées.

Les sujets de satisfaction.

1. La restauration de l'outil diplomatique (+ 20,8 % et 137 emplois supplémentaires).

2. La compensation par le budget des Charges communes des conséquences des fluctuations monétaires.

3. Le développement des actions d'assistance et de solidarité (+ 31,7 %).

4. La modération de la croissance des contributions internationales (+ 22,3 %).

5. L'ébauche d'une politique de l'audio-visuel.

6. L'augmentation des crédits destinés aux bourses des étudiants étrangers en France.

7. L'amorce d'un effort d'investissement au profit des établissements culturels français à l'étranger (+ 33 % en autorisations de programme).

8. Le redressement des moyens de fonctionnement des services de presse.

Les motifs de préoccupation.

1. La scolarisation des enfants des Français de l'étranger (seulement + 15 % et 28 emplois créés).

2. La faiblesse de notre coopération technique.

3. Nos émissions radiophoniques.

Souhaits de votre rapporteur.

1. Réexamen de l'utilité et du niveau de chacune de nos contributions.

2. Définition des critères suivant lesquels sont accordées les subventions à divers échanges culturels et à différentes manifestations artistiques.

3. Amélioration des documents budgétaires.

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les sujétions particulières du budget des Affaires étrangères.....	9
INTRODUCTION DE LA PREMIÈRE PARTIE : LA PRÉDOMINANCE TROMPEUSE DES CRÉDITS DU TITRE IV.....	9
A. — Présentation des contraintes auxquelles le budget est soumis....	10
1° Les aléas monétaires.....	10
Un budget tributaire.....	10
a) De l'inflation internationale.....	10
b) De la santé du franc.....	12
2° Les conséquences de l'essor des relations internationales....	14
a) La montée des dépenses rigides.....	14
— la progression des moyens des services généraux.....	14
— l'augmentation des contributions.....	16
b) La tendance à l'alourdissement des dépenses de personnel de la DGR CST.....	19
B. — Les conséquences	23
1° L'augmentation des contributions et des moyens des services généraux conduit à une diminution relative des crédits de la DGR CST	23
2° La rareté des mesures nouvelles vraiment significatives.....	24
C. — Les solutions	26
1° La recherche de financements complémentaires.....	26
a) Le recours à de nouvelles recettes budgétaires.....	26
Le concours du budget des charges communes.....	26
— pour les contributions.....	26
— pour la compensation des fluctuations monétaires....	27
L'affectation de recettes particulières à certaines dépenses.	27
— le fonds de concours pour le logements des agents à l'étranger	27
— le prélèvement sur la redevance pour nos émissions à l'étranger	27
b) La participation des Etats étrangers à nos dépenses de coopération	28
2° Le redéploiement de nos moyens de diffusion culturelle et de coopération	29
II. — L'évolution du budget de 1978 à 1979.....	31
INTRODUCTION : PRÉSENTATION DU BUDGET PAR ACTION.....	31

	Pages.
A. — La confirmation des tendances de l'année dernière.....	32
1° La poursuite des mêmes priorités.....	32
a) Restauration de « l'outil » diplomatique.....	32
— renforcement des effectifs et amélioration de la condi- tion du personnel.....	33
— progression des autres dépenses de fonctionnement...	35
— investissements	35
b) Développement des actions d'assistance et de solidarité..	37
2° La moindre progression des crédits de la DGRCST.....	37
a) Une amélioration par rapport à l'année dernière.....	37
b) L'insuffisance de certains crédits.....	40
— le problème de la scolarisation des enfants des Français à l'étranger	40
— l'évolution de notre coopération technique.....	42
B. — Les tendances nouvelles.....	44
1° Une nouvelle orientation : la promotion des moyens audio- visuels de diffusion culturelle.....	44
a) Le retard à rattraper.....	44
b) L'action entreprise	48
2° La mobilisation de nouveaux moyens.....	48
a) En faveur des bourses des étudiants étrangers en France.	48
b) En faveur des services de presse à l'étranger.....	50
3° Une nouvelle évolution.....	51
a) La modération globale de la croissance des contributions.	51
b) Malgré de notables exceptions.....	52
Conclusion	53

Mesdames, Messieurs,

Le budget des Affaires étrangères est loin d'être la seule source de financement de l'action extérieure de la France puisque quinze départements ministériels remplissent également des activités à l'étranger.

C'est ainsi, par exemple, que les Affaires étrangères ne financent qu'à peu près un tiers du total des dépenses budgétaires de coopération et de relations culturelles, scientifiques et techniques.

Cependant si le Ministère des Affaires étrangères n'est pas l'unique instrument de l'intervention de la France à l'extérieur, il en est néanmoins l'outil principal, et son budget, aussi modeste soit-il, revêt de ce fait une importance capitale.

Nul n'ignore en effet combien l'évolution de notre situation intérieure dépend de nos relations avec les autres pays.

Avec un total de 4 599 millions de francs de crédits de paiement, le budget des Affaires étrangères progressera de 15,7 % en 1979.

Le Ministère estime même que la progression réelle de ses moyens sera de 17,6 % durant cette même année, déduction faite du montant de « l'enveloppe Recherche » (1) et compte tenu de la prise en charge par le budget des Charges communes de la compensation des variations de change et des mouvements des prix à l'étranger (38,4 millions de francs).

Cependant, la part du budget des Affaires étrangères dans les dépenses de l'Etat reste globalement à peu près la même qu'en 1978 (1,01 % au lieu de 1 %) ; elle se situe même à un niveau inférieur en pourcentage à celui de 1973 qui était de 1,15 %.

Quant aux autorisations de programme du ministère, elles progresseront en 1979 de 13,7 %, soit plus que la moyenne des dépenses de même catégorie figurant dans les autres budgets civils.

(1) Le montant de l'enveloppe Recherche (395 millions en 1979) est négocié directement par la Délégation générale à la recherche scientifique et technique avec le Ministère du Budget. 90 % de ces dépenses scientifiques (soit 354,4 millions en 1978) représentent le versement de notre contribution au CERN (Centre européen de recherche nucléaire) dont les activités sont centrées sur l'utilisation d'un grand accélérateur de particules.

A première vue donc, l'évolution globale de ce budget entre 1978 et 1979 semble permettre au ministère des affaires étrangères de poursuivre dans des conditions satisfaisantes l'accomplissement de ses tâches.

Cependant, comme l'an dernier, il n'est pas possible cette année de faire progresser au même rythme les différentes catégories de dépenses. C'est ainsi, pour ne prendre que les principales actions, que les moyens consacrés à « l'outil diplomatique » progressent de plus de 20 %, tandis que les moyens de diffusion culturelle et de coopération n'augmentent que d'un peu plus de 14 %. **Seule donc, une réflexion sur le bien-fondé des priorités de ce budget peut permettre de porter un jugement sur le caractère satisfaisant ou non de l'évolution des dépenses.** Cependant, il importe auparavant de rappeler les contraintes particulières qui affectent l'utilisation des crédits du ministère.

I. — LES SUJETIONS PARTICULIERES DU BUDGET DES AFFAIRES ETRANGERES

Introduction de la première partie : La prédominance trompeuse des crédits du titre IV.

	MONTANT	POURCENTAGE du budget.
	Francs.	
TITRE III. — <i>Moyens des services</i>	2 000 800 000	43,23
(6 ^e partie : Subventions de fonctionne- ment à :		
L'office universitaire et culturel fran- çais pour l'Algérie ;		
L'office français de protection des réfugiés et apatrides.)		
TITRE IV. — <i>Interventions</i>	2 452 000 000	54,5
2 ^e partie : Action internationale.....	2 418 000 000	52,6
Dont :		
Contributions	1 067 000 000	23,2
Dépenses de personnel (rémunéra- tions d'enseignants et de coopé- rants)	728 800 000	
TITRE V. — <i>Investissements</i>	104 000 000	2,57

Si l'on se fiait à la présentation par titre et par partie du « bleu » des Affaires étrangères, on croirait que le budget du ministère est surtout un budget d'intervention. En effet, 54,5 % des crédits de paiement figurent au titre IV qui, dans chaque fascicule budgétaire, regroupe les dépenses d'intervention publique.

A l'intérieur de ce titre, la partie « Action internationale » rassemble à elle seule 52,6 % des crédits.

Les autres dépenses ordinaires figurent au titre III qui regroupe en principe les dépenses de fonctionnement du ministère (personnel et matériel). Or, ces dépenses sont moins importantes que celles du titre IV puisqu'elles ne représentent que 43,23 % du budget.

Quant aux dépenses en capital (titres V et VI), elles paraissent bien modestes puisqu'elles ne prennent que 2,26 % du total des crédits de paiement.

En réalité, cette approche du budget des Affaires étrangères peut être trompeuse.

En effet, au titre III, figurent des subventions versées à des organismes indépendants du ministère (office universitaire et culturel français pour l'Algérie ou Office français de protection des réfugiés et apatrides), tandis que dans le titre IV figurent d'importantes dépenses de personnel (rémunérations de coopérants et d'enseignants), ainsi que les crédits affectés au versement de nos contributions internationales. Cette dernière masse, à elle seule, représente 44 % des dépenses de la deuxième partie du titre IV (Action internationale) et 23,2 % du total des crédits ; son importance illustre bien la rigidité croissante des dépenses effectuées par le ministère.

Cette rigidité des dépenses, mais aussi d'abord l'inflation dans les pays étrangers et les fluctuations de notre monnaie sur les marchés des changes, réduisent la souplesse et la capacité d'intervention de ce budget, malgré l'augmentation en volume des crédits.

A. — Analyse des contraintes particulières qui pèsent sur le budget des Affaires étrangères.

1° UN BUDGET TRIBUTAIRE DE L'INFLATION DANS CHAQUE PAYS ÉTRANGER ET DU COURS DU FRANC SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

a) *L'inflation dans chaque pays étranger.*

L'effet de l'augmentation annuelle des dépenses budgétaires effectuées en France est en partie annulé par la hausse des prix dans notre pays. Or, les crédits du Ministère des Affaires étrangères sont dépensés dans des pays dont le rythme d'inflation est souvent de beaucoup supérieur au nôtre. C'est le cas, par exemple, de pays du tiers monde dans lesquels servent de nombreux coopérants français.

La valeur réelle des dotations budgétaires concernées se trouve donc encore plus réduite du fait de l'érosion monétaire que s'il s'agissait de dépenses effectuées en France.

Pour illustrer quelles peuvent être les incidences de la hausse du coût de la vie à l'étranger sur l'utilisation des crédits affectés au ministère, le tableau suivant retrace l'évolution des rémunérations des auxiliaires de recrutement local employés dans nos services à l'étranger.

L'effectif total de ces auxiliaires est de 2 475 agents ; l'évolution de leurs rémunérations tient compte des rémunérations locales, des hausses du coût de la vie et de l'application de la législation locale.

(Les chiffres du tableau sont extraits d'une réponse au questionnaire 1978 de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.)

PAYS	POSTES	POURCENTAGE d'augmentation des salaires (coût de la vie).	DATE à laquelle les augmentations sont intervenues.
Emirats arabes unis.	Abu Dhabi.....	+ 20	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1976.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1977.
Angola	Luanda	+ 18	1 ^{er} janvier 1974.
		+ 25	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 25	1 ^{er} janvier 1977.
Emirat de Bahreïn..	Manama	+ 20	1 ^{er} janvier 1976.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1977.
Burundi	Bujumbura	+ 20	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 32	1 ^{er} mai 1976.
Colombie	Bogota	+ 20	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 25	1 ^{er} janvier 1976.
		+ 23	1 ^{er} janvier 1977.
Laos	Vientiane	+ 20	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1976.
		+ 50	1 ^{er} août 1976.
Nigeria	Lagos	+ 30	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 25	1 ^{er} janvier 1976.
Ouganda	Kampala	+ 30	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 30	1 ^{er} janvier 1976.
Soudan	Khartoum	+ 20	1 ^{er} janvier 1974.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1976.
Turquie	Ankara, Istanbul et Izmir.	+ 20	1 ^{er} mars 1973.
		+ 15	1 ^{er} janvier 1974.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1975.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1976.
		+ 20	1 ^{er} janvier 1977.

En raison de l'inflation de ces pays, on se trouve donc à un niveau bien supérieur à celui des augmentations de rémunérations de la fonction publique française.

Cependant, comme il s'agit de personnels généralement rémunérés en monnaie locale, l'effet des augmentations de salaires mentionnés ci-dessus peut parfois être annulé par l'appréciation du franc mais, comme nous allons le voir, ce n'est pas toujours le cas.

b) *Les fluctuations du franc.*

Dans un système monétaire international à parités fixes, la dépréciation de la valeur externe d'une monnaie vient corriger les effets de l'inflation à l'intérieur du pays concerné. Mais dans les temps que nous vivons, l'inflation interne, loin d'être toujours compensée par la baisse de la valeur externe de la monnaie, coexiste parfois au contraire avec un renchérissement de cette monnaie sur le marché des changes. Ainsi, avons-nous assisté dans certains pays comme l'Iran ou le Japon à une décote du franc par rapport aux monnaies nationales de ces pays bien que l'inflation y fût nettement plus forte qu'en France.

Il est évident que le cumul de ces deux phénomènes (inflation interne et décote du franc) diminue doublement l'efficacité de nos dépenses à l'étranger. Cependant, la décote du franc, même si ses effets ne se surajoutent pas à ceux d'une forte inflation, est à elle seule un handicap difficile à surmonter.

Ainsi, dans une réponse au questionnaire de 1978 de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le ministère a estimé que de 1970 à 1976, la dépréciation moyenne de 5,7 % de notre monnaie avait pratiquement annulé l'augmentation en volume des crédits réservés aux moyens « logistiques » de nos services à l'étranger (moyens de fonctionnement autres que de personnel).

Evolution des dépenses de la 4^e partie du titre III (1).
(Moyens de fonctionnement autres qu'en personnel.)

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Montants	138,9	138,9	150,9	162,7	183,5	216,8	248,5
Evolution en francs courants	100	100	108,6	117,1	132,1	156,1	178,9
Indice des prix (INSEE).	100	105,5	112	120,2	136,7	152,8	170,2
Indice en volume.....	100	94,8	97	97,4	96,6	102,1	105,8

(1) 98 % de ces dépenses sont effectuées en devises.

Mais ces dépenses ne sont pas les seules à être effectuées en monnaie étrangère :

— les salaires et indemnités versés à nos agents à l'étranger doivent être adaptés à une inflation souvent supérieure à la nôtre ;

— les travaux que nous effectuons dans nos ambassades ou les subventions que nous versons à des écoles françaises à l'étranger doivent être réglés en devises ;

-- nos contributions à des organisations internationales sont les plus souvent calculées en dollars.

Au total, on peut estimer qu'en 1979 le niveau réel de plus de 80 % des dépenses du ministère dépend de l'évolution du pouvoir d'achat de notre monnaie dans les pays étrangers, comme le montre le tableau suivant :

Dépenses du Ministère des Affaires étrangères effectuées en devises (1978).

TITRES ET CHAPITRES	MONTANT des dépenses effectuées en devises.	POURCENTAGE des dépenses du titre effectuées en devises.
	(En francs.)	
Titre III — MOYENS DES SERVICES.....	1 334 000 000	78,29 %
Titre IV. — INTERVENTIONS	1 745 000 000	80,07 %
Première partie. — <i>Interventions politiques et administratives :</i>		
Chapitre 41-02. — Redevance à l'Espagne.	60 000	100 % du chapitre.
Chapitre 41-91. — Interventions politiques.	600 000	60,24 % du chapitre.
Deuxième partie. — <i>Actions internationales :</i>		
Chapitre 42-02. — Information et documentation	9 550 000	44,06 % du chapitre.
Chapitre 42-21. — Action culturelle et artistique (1).....	148 778 000	53,29 % du chapitre.
Chapitre 42-22. — Relations scientifiques..	20 732 000	73,80 % du chapitre.
Chapitre 42-23. — Aide par l'enseignement.	466 158 000	85,86 % du chapitre.
Chapitre 42-24. — Aide technique.....	209 359 000	81,14 % du chapitre.
Chapitre 42-29. — Aide militaire.....	57 000 000	80,98 % du chapitre.
Chapitre 42-31. — Contributions	713 047 000	84,13 % du chapitre.
Chapitre 42-32. — Contributions	100 924 000	99,25 % du chapitre.
Sixième partie. — <i>Action sociale :</i>		
Chapitre 46-92. — Français de l'étranger..	18 400 000	91,6 % du chapitre.
Titre V. — INVESTISSEMENTS :		
Chapitre 56-20. — Relations culturelles....	12 500 000	100 %
Chapitre 57-10. — Equipements administratifs	35 300 000	59,97 %
Article 30. — Services diplomatiques et consulaires.....	33 600 000	
Article 40. — Presse et information..	1 750 000	
Titre VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.....	6 300 000	100 %

1) Voir tableau détaillé en annexe.

La sensibilité des dépenses à l'égard de la position de notre monnaie sur les marchés des changes explique que de 1970 à 1976 le budget du ministère ait diminué de 2,4 % en valeur réelle malgré une augmentation de 21,5 % en volume des crédits.

Cependant un facteur autre que monétaire conduit également à un amincissement, non pas de la capacité mais de la souplesse d'intervention de ce budget ; il s'agit de l'intensification des relations internationales bilatérales et multilatérales qui provoque un accroissement des dépenses rigides et obligatoires au détriment des dépenses souples et volontaires.

2' LES CONSÉQUENCES DE L'ÉVOLUTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

a) *L'accroissement de la part des dépenses rigides.*

1. Les dépenses de fonctionnement des services généraux :

L'augmentation des tâches devant être accomplies par les services généraux du ministère (ambassades, consulats et administration centrale) entraîne depuis quelques années un alourdissement des dépenses de personnel de ces services ainsi que de leurs autres dépenses de fonctionnement.

L'accroissement des activités des services généraux tient évidemment à l'essor des relations internationales bilatérales et multilatérales.

Depuis 1970, la France a ouvert dans le monde dix-sept ambassades nouvelles et six nouveaux consulats généraux.

Le nombre de visites officielles organisées par nos postes à l'étranger croît de 25 % par an, celui des personnes envoyées chaque année en mission de 6 %.

Dans le domaine consulaire, la croissance n'est pas moindre. En cinq ans, le nombre de visas délivrés annuellement a presque doublé, le nombre de Français rapatriés par les soins des consulats s'est accru du tiers et le nombre de touristes pouvant recourir à leurs services dépasse aujourd'hui 10 millions par an.

Enfin, l'essor des échanges économiques extérieurs a accru les activités de nos représentations à l'étranger (depuis cinq ans, par exemple, le nombre des interventions de nos consulats en matière maritime et contentieuse a suivi l'augmentation de nos exportations).

Les dépenses de personnel :

— pour permettre aux services généraux de faire face à cet important surcroît de travail, le plan de redressement du ministère a prévu le recrutement dans ces services de 1 000 agents supplémentaires en cinq ans.

En application de ce plan, 215 emplois ont été créés au budget de 1978 dans les seuls services diplomatiques et consulaires (soit plus que pendant la période 1970-1976). En 1979, 198 emplois seront créés dans ces mêmes services auxquels il convient d'ajouter l'intégration dans les emplois permanents du ministère de 65 emplois jusque-là en surnombre.

L'alourdissement des dépenses de personnel qui résulte de cette augmentation des effectifs se trouve accentué par l'application d'autres objectifs de la politique de personnel du ministère, comme la revalorisation du niveau de nombreux contrats (352 en 1979 sur 448 prévus en cinq ans) ou l'amélioration de la condition des agents en services à l'étranger (logement, régime des congés, indemnité d'établissement, frais de déménagement) (1).

A l'alourdissement de ces dépenses s'ajoute une augmentation de leur rigidité : c'est ainsi que le pourcentage des contractuels à l'administration centrale semble diminuer (il y a plus de postes de titulaires créés chaque année que de postes de contractuels : 35 contre 2 en 1979), tandis que la résorption de l'auxiliarat se poursuit (titularisation de 10 auxiliaires en 1979). Par ailleurs, l'impossibilité de revenir sur les avantages acquis confère évidemment aux dépenses concernées un caractère incompressible.

Néanmoins, l'accroissement du poids relatif et de la rigidité des crédits de personnel résulte de la nécessité de satisfaire des besoins aussi pressants qu'indispensables.

Les autres dépenses de fonctionnement :

— tout aussi nécessaire semble l'accroissement parallèle des autres dépenses de fonctionnement des mêmes services généraux.

Nous avons vu que la décote du franc sur le marché des changes avait annulé les effets de l'augmentation des crédits consacrés aux moyens « logistiques » de nos services à l'étranger. Devant l'augmentation des tâches que ces services avaient néanmoins à accomplir, le problème d'une substantielle augmentation des dotations de fonctionnement ne pouvait longtemps être éludé.

(1) *Frais de déplacement et de déménagement* : le remboursement aux agents du ministère de leurs frais réels de déménagement constitue une sujétion toute particulière au budget des Affaires étrangères. Ces dépenses se sont chiffrées en 1978 à un total compris entre 150 et 200 millions de francs, soit environ 5 % du budget.

Les chapitres concernés sont les suivants :

Titre III : chapitres 34-01, 34-11 et 34-94.

Titre IV : chapitres 42-21 (*) pour 11,3 millions de francs, 42-22 pour 11,6 millions de francs, 42-23 pour 5,1 millions de francs et 42-24 pour 10,2 millions de francs.

(*) La part du chapitre 42-21 dévolue aux déplacements croît généralement en cours d'année au détriment des autres dépenses de ce chapitre.

Le rattrapage inévitable aura lieu cette année : les dépenses de matériel (chap. 34-12) augmentent de 13 %, les frais de déplacement de 26 % (chap. 34-11). Enfin, les crédits prévus pour le règlement des loyers, taxes et impôts seront majorés de 36,4 % (chap. 34-91). Ces augmentations sont d'autant plus remarquables que la norme de progression des crédits équivalent dans le budget de l'Etat est de 6 % en 1979.

Une telle augmentation de l'activité et des moyens des services à l'étranger ne peut pas ne pas avoir de conséquences à l'échelon de l'administration centrale. Le développement des moyens des services extérieurs induit celui des services centraux chargés de la coordination des activités de tous les postes à l'étranger.

C'est ainsi qu'en 1979 les dépenses de matériel de l'administration centrale augmenteront de 23,7 %, les frais de déplacement de 29,2 %, les crédits réservés à l'information de 28,5 %.

L'alourdissement des dépenses de personnel et de matériel des services généraux a conduit à une augmentation de la part du budget consacré à ces services. Le pourcentage de l'ensemble des dépenses du ministère est passé de 21,5 % en 1970 à 25,1 % en 1976.

2. Les contributions internationales :

Pendant la même période, un autre poste de dépenses s'est trouvé également en expansion à l'intérieur du budget des affaires étrangères : il s'agit des crédits consacrés au versement de nos contributions aux organisations internationales.

La part de ces crédits dans l'ensemble du budget est passée de 19,3 % en 1970 à 23,2 % en 1976. Or, il s'agit aussi, au moins pour les contributions obligatoires, de dépenses plus ou moins rigides et incompressibles. D'autre part, ce sont également des dépenses dont l'augmentation paraît inévitable.

En effet, il existe d'abord de plus en plus d'organisations : de 1970 à 1976 le nombre de celles auxquelles était versée une contribution sur le budget des affaires étrangères a augmenté de 40 %. Au total, nous cotisons en 1979 auprès d'environ 150 organisations : à 115 d'entre elles nous versons des contributions obligatoires et aux 33 restantes des contributions bénévoles.

D'autre part, le rôle de ces organisations devient de plus en plus important. Les programmes d'aide et de coopération multilatéraux ont tendance à prendre le pas sur l'action bilaté-

rale. Si la France veut conserver ou étendre son influence dans certaines régions, il est indispensable qu'elle participe aux plus importants de ces programmes.

Pour avoir voulu négliger de verser une participation suffisante à certaines organisations, nous avons été menacés de perdre notre position au sein de leurs instances dirigeantes.

Aussi, avons-nous finalement été contraints d'accroître de façon importante certaines de nos contributions : la France a ainsi augmenté substantiellement en 1978 sa participation au financement du programme des Nations Unies pour le développement.

Il était devenu indispensable de porter notre participation à un niveau plus élevé car, tandis que nous étions au dixième rang des contributeurs de ce programme, nous figurions au troisième rang pour le nombre des experts recrutés dans le cadre de son application. L'ensemble des dépenses faites par le PNUD au profit d'experts ou de sociétés françaises (achats d'équipements et sous-contrats) était très supérieur au montant de notre contribution et cela nous était souvent reproché.

Pour des raisons analogues, nous quintuplerons en 1979 notre contribution au programme alimentaire mondial des Nations unies et nous doublerons presque celle que nous versons à l'agence atomique internationale.

De tels ajustements montrent, s'il en était besoin, qu'il est vain de vouloir freiner le rythme d'augmentation de notre contribution à des programmes auxquels nous jugeons indispensable de participer : *nous ne gagnons rien à vouloir attendre d'augmenter nos dépenses quand finalement nous nous acquittons d'un seul coup d'une somme dont le versement aurait dû être étalé dans le temps.* Nous risquons seulement d'y perdre de notre prestige auprès de certains pays.

Il est vrai cependant que si l'importance du rôle des organisations internationales justifie que nous y soutenions notre rang, l'augmentation de leur budget, dont les effets s'ajoutent à ceux de l'accroissement de leur nombre, n'en paraît pas moins vertigineux, comme le montre le tableau qui suit :

**Evolution des budgets (1) de l'ONU et des principales institutions spécialisées des Nations Unies
au cours des cinq dernières années (2).**

ORGANISATIONS	PERIODES	MILLIONS de dollars.	POURCENTAGE d'évolution 1977/1973.
Organisation des Nations Unies.....	1973	233	} 60,04
	1974-1975	540,4	
	1976-1977	745,8	
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.....	1972-1973	3,9	} 187,17
	1974-1975	5,9	
	1976-1977	11,2	
Organisation de l'alimentation et de l'agriculture.	1972-1973	100,3	} 92,12
	1974-1975	125,3	
	1976-1977	192,7	
Organisation internationale du travail.....	1972-1973	69,6	} 106,75
	1974-1975	93,5	
	1976-1977	143,9	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....	1973-1974	119,9	} 87,15
	1975-1976	170	
	1977-1978	224,4	
Organisation météorologique mondiale.....	1972-1975	23,4	} 72,99
	1976-1979	40,5	
Organisation mondiale de la santé.....	1973	108,3	} 53,92
	1974	119,8	
	1975	132,6	
	1976	157,1	
	1977	168,7	
Organisation de l'aviation civile internationale..	1973	12,3	} 49,59
	1974	12,2	
	1975	16,4	
	1976	17,4	
	1977	18,4	
Association internationale de l'énergie atomique.	1973	18,1	} 137,56
	1974	24,2	
	1975	32,1	
	1976	37	
	1977	43	

(1) Il s'agit des budgets initiaux, compte non tenu des augmentations éventuelles en cours d'exercice.

(2) Les comparaisons sont difficiles car la périodicité des budgets varie selon les organisations. Le budget de l'ONU est devenu biennal après 1973. Celui de l'OMM est quadriennal.

Le pourcentage d'évolution porte sur les budgets de 1973 et 1977, les budgets pluriannuels étant ramenés à la moyenne (exemple, budget 1977 de l'ONU : $745,8 : 2 = 372,9$).

Une telle augmentation est d'autant plus lourde à supporter pour le budget des Affaires étrangères qu'il s'agit de dépenses dont la quasi-totalité doit être réglée en devises.

En tous cas, la présentation du budget des Affaires étrangères par titre et par partie gagnerait en clarté si les crédits concernant les contributions n'étaient pas intégrés dans le titre IV : on voit mal en effet comment des dépenses dont la plus grande partie est obligatoire peuvent être assimilées à des interventions.

On peut enfin souhaiter que chacune de ces contributions fasse l'objet d'un examen approfondi, que l'on précise les organisations dans lesquelles la France doit en priorité maintenir son rang et celles dont elle pourrait éventuellement cesser d'être membre, que l'on étudie également si la participation de notre pays au budget des organisations internationales est adaptée à nos moyens.

b) Les dépenses de personnel des services culturels et de coopération.

Parallèlement à l'accroissement des dépenses de fonctionnement des services généraux et à celle des contributions, les dépenses de personnel des services culturels et de coopération ont tendance, elles aussi, à augmenter.

Le budget de la DGRCST (Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques) se trouve donc non seulement concurrencé par ceux des services généraux et des contributions, mais il est encore de plus en plus accaparé par des dépenses de personnel. Par ailleurs, ce budget est spécialement sensible à l'inflation internationale.

Bien que la plupart des crédits de la DGRCST soient regroupés dans le titre IV du budget des affaires étrangères, **près de 70 % des dépenses de la direction sont des dépenses de personnel.** Le personnel de la direction comprend en effet 1 430 agents dans les services culturels à l'étranger, 10 172 dans les établissements culturels et 15 000 coopérants ; la DGRCST a, de plus, la charge d'environ 15 000 boursiers (9 000 bourses d'études et près de 6 000 bourses de stage).

Au total, ce sont environ 25 470 personnes qui ont accompli en 1978 à l'étranger une mission de relations culturelles et scientifiques ou de coopération, et le total des dépenses engagées à ce titre par le ministère a été de 1 147 millions de francs.

Crédits inscrits au budget de 1978 au titre des rémunérations et charges annexes des personnels servant à l'étranger pour remplir une mission de relations culturelles et scientifiques et de coopération (hors ambassades) :

	En millions de francs.
Chapitre 31-11 (art. 20)	86 349 880
Chapitre 31-11 (art. 30)	390 359 430
Chapitre 33-90 (art. 30)	10 119 836
Chapitre 36-11	65 008 060
Chapitre 42-21 (art. 10)	56 896 784
Chapitre 42-23 (art. 10)	438 736 950
Chapitre 42-24 (art. 10)	126 736 701
	<hr/>
	1 174 257 641

On doit souligner au passage la grande dispersion des crédits qui ne facilite pas, à la seule lecture des documents budgétaires, l'estimation globale des dépenses effectuées.

Mais il faut cependant noter en 1979 le regroupement des crédits des articles 10 des chapitres 42-23 et 42-24 (Aide directe en personnel), à l'article 10 d'un nouveau chapitre 42-25, chapitre consacré à « l'Aide au développement par la formation et par l'enseignement ».

Le poids relatif des dépenses de personnel est donc encore plus grand à la DGRCSST qu'aux services généraux (1), contrairement à ce qu'aurait pu laisser supposer l'inscription au titre IV du budget de la plupart des dépenses de la direction.

	MONTANT en 1979.	POURCENTAGE du total des dépenses des services considérés.
	(En millions de francs)	
Dépenses de personnel de la DGRCSST (1).....	1 294.63	67 total DGRCSST.
Dépenses de personnel des services généraux.....	249 436.4	26 total services généraux.

(1) Y compris les services culturels des ambassades, mais en excluant le personnel de la DGRCSST servant à l'administration centrale.

(1) De plus, pour recruter des agents qui acceptent de s'expatrier, il faut leur consentir des rémunérations souvent beaucoup plus élevées que celles auxquelles ils auraient droit en France, comme le prouve les exemples suivants :

	Pourcentage en 1977 du traitement en France pour un travail équivalent.
Nigéria	242
Venezuela	197
Iran	232

De plus, ces personnels ont généralement droit à des avantages familiaux particuliers, compte tenu des frais de scolarité qu'ils ont à assumer et qui sont plus élevés que ceux que supportent les familles françaises (il est d'ailleurs permis de se demander si le supplément familial n'est pas parfois disproportionné par rapport au montant des frais de scolarité).

Cependant les dépenses de personnel de la DGRCST paraissent moins rigides que celles des services généraux.

En effet, les agents des services culturels et de la coopération à l'étranger sont exclusivement des contractuels ; de plus, un tiers des effectifs sont constitués par des agents de recrutement local. Enfin, les volontaires du service national actif (VSNA) en mission à l'étranger n'ont qu'une durée d'activité souvent inférieure à deux ans.

Nombre de VSNA travaillant à l'étranger pour la DGRCST (au 1^{er} janvier 1978).

AMBASSADES	ECHANGES culturels.	ENSEIGNEMENT en coopération.	COOPERATION technique.	TOTAL
76	481	1 573	1 583	(1) 3 713

(1) Dont 481 en mission longue durée.

Il est regrettable que les documents budgétaires ne fassent pas apparaître clairement les sommes qui seront affectées l'année suivante à la rémunération de ce type de personnel. Rappelons cependant qu'en 1978 a été créée dans le « vert » une ligne destinée aux VSNA employés dans les services diplomatiques et consulaires (en 1979 les crédits correspondants seront majorés de 63,6 %).

Ainsi les dépenses de personnel de la DGRCST sont plus importantes mais en principe moins rigides que celles des services généraux. Cependant, leur alourdissement dans les années qui viennent paraît difficile à éviter.

En effet la demande d'enseignants et de coopérants français risque d'augmenter pour plusieurs raisons.

Il s'agit à la fois de développer notre présence là où elle est insuffisante, de la maintenir là où elle est appréciée, de la faire désirer là où notre influence diminue.

A une demande accrue de certains pays (Afrique anglophone, par exemple) s'ajoute la nécessité de scolariser les enfants d'une colonie française en expansion. En effet, de décembre 1976 à janvier 1978, le nombre des Français vivant à l'étranger est passé de 1 220 598 à 1 264 387, soit une augmentation de 43 789 personnes.

A cette pression pour une augmentation en nombre des enseignants et des coopérants français s'ajoutent des exigences portant sur une amélioration de la qualité du personnel envoyé à l'étranger.

En effet, tandis que dans les services généraux les besoins se font surtout sentir en ce qui concerne les catégories B et C du personnel, à la DGRCST, *la tendance est à une augmentation du niveau des agents envoyés à l'étranger.*

Pour ne rester que dans le domaine de l'enseignement, il faut substituer aux instituteurs dont la relève est assurée localement des professeurs titulaires du CAPES ou de l'agrégation et envoyer sur place des conseillers pédagogiques.

Il convient également d'affecter des lecteurs du niveau du CAPES ou de l'agrégation auprès des universités étrangères et dans certains cas d'y envoyer des personnels administratifs et de gestion qualifiés. En fait, la plupart des enseignants à l'étranger affectés dans les missions culturelles, scientifiques et de coopération doivent se situer à un échelon supérieur à la moyenne nationale.

Cette préoccupation explique les importantes mesures de reclassement qui interviennent en ce qui concerne la répartition en différents niveaux des emplois de chargés de mission d'enseignement (CME).

Réaménagement des emplois de chargés de mission d'enseignement au titre des services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger :

1 ^{re} catégorie	+ 10
2 ^e catégorie	+ 10
3 ^e catégorie	— 10
4 ^e catégorie	— 5
5 ^e catégorie	— 5

En raison de l'accroissement des exigences de nos partenaires à la fois quant au nombre et à la qualité de nos enseignants et de nos coopérants, il ne semble pas que les dépenses de personnel de la DGRCST puissent être allégées malgré leur caractère en principe relativement peu rigide.

L'inflation internationale, les fluctuations du franc, l'alourdissement des dépenses de fonctionnement des services généraux et des dépenses de personnel de la DGRCST, l'augmentation de nos contributions internationales, telles sont donc les contraintes qui pèsent sur le budget des Affaires étrangères : ces contraintes ne sont pas sans conséquences sur la répartition des dépenses et la détermination des mesures nouvelles.

B. — Les conséquences des contraintes qui pèsent sur le budget des Affaires étrangères.

1' L'AUGMENTATION DE LA PART DES CONTRIBUTIONS ET DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES GÉNÉRAUX A L'INTÉRIEUR DU BUDGET A CONDUIT A UNE DIMINUTION RELATIVE DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LA DGR CST

	1971	1979
	(En pourcentage.)	
Services généraux.....	22.2	29.3
Relations culturelles et coopération technique	50.3	42.6
Contributions internationales.....	20.9	23.7

Les dépenses de relations culturelles et de coopération n'occupent donc plus que 42,6 % du budget en 1979 au lieu de 50,3 % en 1971.

Cependant, il faut noter :

— d'une part, que les rémunérations du personnel de la DGR CST servant à l'Administration centrale sont comptabilisées avec les dépenses des services généraux ;

— d'autre part, que si la part de la Direction générale était bien de 50,3 % en 1971, elle n'était en revanche que de 42,4 % en 1970.

Si bien que depuis l'année faste de 1971, le pourcentage de la direction n'a fait certes que décroître, mais sans pour autant tomber au-dessous du niveau de 1970.

Par ailleurs, la priorité donnée à la restauration de l'outil diplomatique et consulaire ne saurait être contestée. En effet, la façon dont la France est considérée dans le Monde dépend certes de ses relations culturelles et de sa coopération avec les autres pays. Mais son prestige est également fonction des moyens qu'elle accorde à sa représentation diplomatique. Or, cette nécessité avait été si long-

temps négligée qu'un rattrapage s'est avéré indispensable. La nouvelle répartition des crédits qui devait en résulter à l'intérieur du ministère devait normalement s'effectuer aux dépens de la DGRCST.

En effet, d'une part, il n'était pas possible de réduire nos contributions, d'autre part, des possibilités de redéploiement et d'économies s'offraient à la Direction générale, en raison du recul de notre influence dans certaines régions (Indochine et Maghreb) et de la participation de certains pays à nos dépenses de coopération.

Cependant, il faut bien reconnaître que, malgré ces possibilités, **certaines dotations affectées à la DGRCST se sont révélées insuffisantes au cours des dernières années.**

Ainsi, par exemple, les crédits inscrits au titre IV pour l'action culturelle et la coopération technique ont diminué en valeur réelle, entre 1970 et 1977, de 15 à 35 % selon les cas :

Notamment :

— les dépenses relatives aux **bourses** (1) (chap. 42-21-26, 42-23-20 et 42-24-20) ont progressé moins vite que l'indice des prix : les crédits n'ont été accrus que de 56,6 % alors que les prix augmentaient de 73,3 %.

— les crédits afférents aux **frais de fonctionnement des établissements culturels et d'enseignement** et à la rémunération de leurs personnels n'ont pas non plus toujours permis de faire face aux conséquences de la hausse des prix (2).

2. LA RARETÉ DE MESURES NOUVELLES SIGNIFICATIVES

Les augmentations de crédits accordées au ministère ne tenaient pas compte jusqu'à présent de la différence des niveaux d'inflation ni des conséquences de la décote de notre monnaie.

Ainsi, par exemple, les augmentations de rémunération consenties aux personnels de nos services à l'étranger n'étaient pas supérieures à celles accordées au reste de la fonction publique.

C'est pourquoi, depuis que le budget des Affaires étrangères a fait l'objet d'un effort de redressement, c'est-à-dire **depuis 1978, la plupart des mesures nouvelles enregistrées ont été des mesures de rattrapage.**

(1) Alors que le taux des bourses offertes par le Ministère de la Coopération est ajusté chaque année sans procédure particulière, en revanche, les bourses des Affaires étrangères ne sont modifiées que par arrêté, environ tous les cinq ans.

(2) Même si l'on tient compte de la subvention du Ministère de l'Éducation aux « petites écoles » qui s'ajoute aux dépenses du Ministère des Affaires étrangères. Il est à noter d'ailleurs que ces dépenses sont dispersées à l'intérieur de chapitres beaucoup trop nombreux dont la spécificité n'est pas toujours évidente (chap. 31-11-30, 36-11-10, 42-21-10, 42-21-40 et 68-81-20).

Ce sera encore le cas cette année, pour le service diplomatique, de diverses mesures concernant la condition des agents et les crédits de fonctionnement.

S'agissant de l'amélioration de la condition des agents, un crédit de 6 millions de francs est destiné à relever les traitements des personnels d'exécution dans les pays où les conditions de vie sont particulièrement difficiles ; le niveau des contrats de ces personnels sera relevé et les crédits consacrés à la rémunération des auxiliaires seront sensiblement augmentés.

Concernant les dotations de fonctionnement, les frais de transport doivent être accrus de 30,1 % et les frais de déplacement de 29,2 %. Quant aux dépenses concernant les loyers à l'étranger, elles progressent de 40,4 %.

En matière d'interventions, les crédits du chapitre 42-21 autres que ceux concernant les bourses font l'objet d'un ajustement de 28,9 millions.

En fait, plus de 90 % des mesures nouvelles concernant les interventions de la DGR CST correspondent à une actualisation des dépenses précédentes.

MESURES NOUVELLES titre IV.	MONTANT	POURCENTAGE du total des mesures nouvelles du titre.
<i>Action 3: Relations culturelles.</i>		
Actions nouvelles (aide à la scolarisation des enfants français à l'étranger).....	322 000	0.82
Ajustements aux besoins.....	39 977 053	99.18
<i>Action 4: Coopération.</i>		
Actions nouvelles.....	(1) — 25 000	
Ajustement aux besoins.....	118 932 546	126

(1) La dépense nouvelle liée à la création d'une nouvelle chaîne de télévision francophone en Tunisie est moins importante que les économies résultant de l'application de nouvelles conventions de coopération avec la Tunisie et l'Algérie.

Il n'y a pas non plus d'actions nouvelles menées dans le domaine de la presse et de l'information où l'on enregistre seulement une mesure nouvelle d'ajustement aux besoins.

En fait, les mesures nouvelles les plus significatives de ce budget sont celles qui concernent les créations d'emplois ainsi que les investissements (encore que dans ce dernier domaine, une partie des dépenses corresponde à une actualisation des marchés en cours).

Cependant, d'authentiques innovations budgétaires ont été réalisées depuis un an afin d'augmenter les ressources dont dispose le Ministère des Affaires étrangères.

C. — La recherche de solutions.

Pour que l'action du Ministère des Affaires étrangères ne soit pas entravée par les contraintes particulières de son budget, un certain nombre de solutions ont été imaginées.

Il s'est agi de trouver des ressources complémentaires et de procéder à un redéploiement de l'action du ministère à l'étranger.

1° LA RECHERCHE DE FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

a) Dans le cadre du budget.

Il a été décidé à la fois de faire appel au budget des Charges communes et d'affecter des recettes particulières à certaines dépenses.

— L'aide du budget des Charges communes :

Le budget des Charges communes prend déjà à son compte une part très importante des contributions que la France verse à des organisations internationales.

Cette participation au financement de nos contributions se trouve récapitulée cette année pour la première fois en annexe du « bleu » des Affaires étrangères, il s'agit de dépenses en capital alors que les contributions versées par le Ministère des Affaires étrangères constituent des dépenses ordinaires.

	Contributions 1979 (en millions de francs)
Total des crédits de paiement du budget des Charges communes	2 043
Total des dépenses ordinaires du Ministère des Affaires étrangères	1 067

Le budget des Charges communes va en 1979 venir en aide au Ministère des Affaires étrangères d'une façon nouvelle et importante.

En effet, il assurera la compensation automatique des variations de change et des mouvements des prix à l'étranger dans la mesure où ceux-ci ne seraient pas de même ampleur que ceux observés en France. Deux crédits pour un total de 35,2 millions sont ainsi venus compenser les pertes de change enregistrées depuis 1976 et un autre crédit de 38,4 millions de francs vient d'être accordé au ministère pour compenser la divergence des mouvements des prix entre l'étranger et la France.

Il s'agit là d'une innovation capitale qui permettra de garantir le pouvoir d'achat de nos agents à l'étranger.

Le budget des Affaires étrangères se trouve ainsi soulagé d'une contrainte importante qui plaçait le ministère dans une position particulièrement défavorable et dont ses agents subissaient injustement les conséquences.

Peut-être s'agit-il de la mesure la plus importante de ce budget en 1979.

— **L'affectation de recettes particulières à certaines dépenses.**

Deux mesures importantes ont été prises en 1978 :

— *La création d'un Fonds de concours pour le logement des agents servant à l'étranger* : grâce à ce fonds, alimenté par une retenue sur les émoluments des agents logés par l'Etat, 30 à 40 logements pourront être en moyenne achetés ou construits chaque année dans le Monde.

Les crédits à rattacher au budget des affaires étrangères au titre des retenues de l'année 1978 sont évalués à environ 24 millions de francs. Compte tenu du délai de rattachement, c'est une somme de 17 800 000 F qui pourra être ainsi utilisée pour la première année, à l'article 50 du chapitre 57-10, en vue des acquisitions et constructions de logements de fonctions.

— *Le prélèvement préciputaire sur le produit de la redevance sur les appareils de télévision* : le prélèvement de 10,6 millions de francs sur la redevance, ajouté à la participation du Ministère des Affaires étrangères de 12,105 millions de francs et à celle de Radio-France Internationale de 1,410 million de francs a permis de maintenir un programme quotidien de 40 heures 30 d'émission en quatre langues (cf. tableau ci-dessous).

Cependant ces dispositions financières n'ont permis en 1978 que le maintien des prestations à leur niveau de 1977.

Radio-France Internationale a un programme quotidien de 40 h 30 mn en quatre langues étrangères diffusé de la manière suivante :

PAYS desservi .	DUREE DES PROGRAMMES	LANGUES
<i>Chaîne Sud.</i>		
Afrique et océan Indien.	17 h 30 par jour : 9 heures de relais des chaînes nationales. 8 heures 30 d'émissions spécifiques.	1 heure en anglais.
<i>Chaîne Ouest.</i>		
Amérique du Nord et Amérique centrale.	5 heures par jour : relais des chaînes nationales.	
<i>Chaîne Est.</i>		
Europe centrale et orientale.	15 heures par jour : 14 heures de relais des chaînes nationales. 1 heure d'émissions spécifiques.	
<i>Emissions spécifiques vers trois pays d'Europe.</i>		
Espagne	1 heure par jour.	1 heure en espagnol.
Allemagne	1 heure par jour.	1 heure en allemand.
Portugal	1 heure par jour.	1 heure en portugais.

D'autres ressources complémentaires pour le financement de notre action extérieure ont été recherchées par la participation des Etats étrangers à nos dépenses de coopération.

b) La participation des Etats étrangers à nos dépenses de coopération.

La tendance de notre coopération est de s'appuyer de plus en plus sur le cofinancement ou même sur un financement très largement majoritaire de la part de nos partenaires étrangers (1).

(1) C'est ainsi qu'en 1978 sur 13 731 coopérants, seulement 658 étaient rémunérés entièrement par le Ministère des Affaires étrangères tandis que 7 314 n'étaient rémunérés que partiellement par le ministère et 5 758 entièrement par les Etats étrangers.

Nous renonçons d'autre part de plus en plus à assurer des dépenses de constructions et d'équipements lourds et à supporter les frais d'infrastructure des opérations de coopération.

En ce qui concerne les bourses, la DGRCST cherche à faire prendre en charge par les pays d'origine les frais d'entretien des étudiants quand ce n'est pas à les faire participer aux dépenses de formation (exemple de l'Accord signé avec le Nigéria en septembre 1977).

Ainsi, avec un budget total de 757,3 millions de francs pour 1977, notre coopération culturelle et technique a pu mettre en mouvement des contributions étrangères certainement supérieures à un milliard de francs.

En 1977, le volume total de nos programmes dans le monde était approximativement le double de celui de 1974, avec un budget qui n'avait pas progressé corrélativement.

A cette recherche de moyens financiers complémentaires, s'est ajouté un effort d'économie grâce au redéploiement de notre action culturelle et de coopération.

2° LE REDÉPLOIEMENT DES MOYENS DE DIFFUSION CULTURELLE ET DE COOPÉRATION

a) Le redéploiement géographique.

Il s'agit de tirer parti de la réduction de notre action dans certains secteurs pour le renforcer dans d'autres. Le redéploiement ainsi opéré n'est d'ailleurs pas exclusivement volontaire, il est aussi largement imposé par les circonstances.

Au cours des cinq dernières années, des crédits ont pu être dégagés :

— du secteur géographique Asie-Océanie (pays en voie de développement) à la suite des événements d'Indochine qui ont conduit à la suppression totale (Cambodge) ou à la diminution (Viet-Nam - Laos) de nos programmes de diffusion culturelle et de coopération avec les pays concernés ;

— du secteur géographique d'Afrique du Nord dans le cadre d'une politique concertée tendant à la réduction de nos charges de coopération en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

Les transferts de charges ainsi rendus possibles ont bénéficié à l'ensemble des autres zones géographiques à l'exception de l'Amérique du Nord comme le montre le tableau suivant.

ZONES GEOGRAPHIQUES	POURCENTAGE par rapport au montant total du budget de la DGRCSST.	
	1973	1978
<i>Secteur en diminution.</i>		
Maghreb	41,67	38,87
Asie-Océanie (pays en voie de développement)	11,73	5,95
Amérique du Nord.....	5,16	4,78
<i>Secteurs en augmentation.</i>		
Moyen-Orient	6,70	10,72
Asie-Océanie (pays développés).....	1,60	2,40
Afrique non francophone.....	3,52	5,50
Amérique latine.....	9,42	12,41
Europe de l'Ouest.....	9,55	11,76
Europe de l'Est.....	2,46	3,23

L'action de redéploiement se trouve orientée en priorité vers des pays importants sur le plan économique et commercial :

- le Nigeria et le Ghana en Afrique ;
- le Brésil, le Venezuela et le Mexique en Amérique latine ;
- l'Indonésie, la Corée, Singapour et la Malaisie en Asie.

Ce sont d'ailleurs vers ces mêmes pays que nous devons développer nos exportations en application du programme d'action prioritaire n° 9 du VII^e Plan.

L'effort de redéploiement entrepris par la DGRCSST est donc indéniable. Toutefois, il peut être freiné par une gestion budgétaire insuffisamment rigoureuse.

C'est ainsi qu'en 1977, 45,7 millions de francs de crédits d'aide directe en personnel (chap. 42-23 et 42-24), qui se trouvaient disponibles en raison de la réduction de nos charges de coopération dans le Maghreb, ont été utilisés pour d'autres actions menées dans la même zone géographique, alors que cette somme aurait permis d'accroître les moyens consacrés aux traitements de personnels coopérants dans les autres parties du monde.

On voit donc qu'en cherchant d'autres sources de financement, en effectuant des économies et en redéployant son action dans le Monde, le ministère peut échapper en partie aux contraintes particulières qui affectent l'utilisation de ses crédits. Ceci est particulièrement vrai de l'action de la DGRCSST dont le recul n'est qu'apparent.

La connaissance de ces contingences et des solutions qui sont recherchées pour les réduire permet de mieux comprendre l'évolution des crédits de 1978 à 1979.

II. — L'ÉVOLUTION DU BUDGET DE 1978 A 1979

*Introduction de la deuxième partie :
présentation du budget par action.*

Autant la présentation de ce budget par titre et par partie peut être confuse voire trompeuse, autant sa présentation par action est éclairante.

C'est pourquoi il semble nécessaire de commencer l'analyse de l'évolution de ce budget de 1978 à 1979 par la lecture du tableau suivant.

ACTIONS	1978	1979	POURCENTAGE	
			1979/1978	Du total des crédits de paiement en 1979.
			(En francs.)	
A. — Actions principales.				
Services généraux (1).....	1 092 000 000	1 319 000 000	+ 20,8	28,6
Services culturels (1) et de coopération (— DGRCSST)	1 687 000 000	1 931 000 000	+ 14,4	41,9
Contributions	951 700 000	1 067 000 000	+ 11,3	23,2
B. — Actions secondaires.				
Aide militaire à différents Etats étrangers.	70 300 000	77 400 000	+ 10	1,68
Assistance et solidarité.....	38 100 000	50 200 000	+ 31,7	1,09
Presse et information.....	43 800 000	49 100 000	+ 12,1	1,07
Interventions politiques.....	1 050 000	1 400 000	+ 33,3	Négligeable.
Total	3 971 000 000	4 500 000 000	+ 15,7	100

(1) Une partie du personnel de la DGRCSST sert à l'administration centrale ainsi que dans les ambassades (personnel culturel et coopérants).

Les services généraux mènent les actions 01 (Administration centrale) et 02 (Services à l'étranger) tandis que la DGRCSST mène les actions 03 (Relations avec l'étranger) et 04 (Coopération).

L'analyse du tableau révèle :

- que la DGRCSST continue de gérer la masse principale des crédits du ministère mais que son budget progresse moins vite que celui des services généraux (+ 14,4 % au lieu de + 20,8 %);
- que les crédits réservés aux actions d'assistance et de solidarité font l'objet d'une forte augmentation (+ 31,7 %).

Ce qui confirme les tendances constatées en 1978.

A. — La confirmation des tendances de l'année dernière.

1° LA POURSUITE DES MÊMES PRIORITÉS

a) Restauration de « l'outil » diplomatique.

Le renforcement des effectifs et l'amélioration de la condition du personnel.

Les emplois supplémentaires affectés en 1979 à l'Administration centrale seront beaucoup plus nombreux que ceux réservés aux services à l'étranger (132 contre 5).

	EFFECTIFS au 31 décembre 1978.	MODIFICATIONS		EFFECTIFS au 1 ^{er} janvier 1979.	S O L D E
		Créations.	Suppressions.		
Administration cen- trale	2 521	172	40	2 653	+ 132
Services à l'étran- ger	4 116	449	444	4 121	+ 5

On peut donc se demander s'il ne s'agit pas d'une disproportion trop forte.

Cependant, le développement de notre action à l'étranger nécessite du personnel à l'Administration centrale, d'autre part, la révision de la carte diplomatique et consulaire (1) permet, par un redéploiement des effectifs, d'économiser du personnel dans certains services à l'étranger.

(1) La révision de la carte diplomatique et consulaire : compte tenu de l'état de nos relations avec les différents pays, d'une part, et de l'évolution de l'importance de leurs rôles respectifs, d'autre part, et pour répondre à des objectifs à la fois politiques, économiques et culturels, il été décidé de modifier l'agencement de nos postes diplomatiques et consulaires.

Un groupe de travail constitué en juin 1975 a établi, en 1976, un rapport sur « la révision de la carte diplomatique et consulaire » qui sert de base au redéploiement de nos effectifs et à l'affectation des emplois créés. Le redéploiement tient évidemment compte également de l'évolution des colonies françaises à l'étranger.

On trouvera en annexe de ce rapport un tableau détaillé de la répartition des emplois nouveaux créés en 1978.

Enfin, s'agissant de la répartition des emplois supplémentaires, il importe de préciser qu'en 1978 c'était les services à l'étranger qui avaient été favorisés (143 emplois supplémentaires contre 80 à l'Administration centrale). D'autre part, les effectifs de l'Administration centrale ne représentent actuellement que moins de 25 % du total des agents du ministère.

	EFFECTIFS 1979.	POURCENTAGE du total.
Administration centrale.....	2 653	24,7
Services à l'étranger.....	4 121	38,4
Relations culturelles, scientifiques et techniques	3 954	36,8
Total	10 728	100

Il convient également de noter qu'à l'Administration centrale, les insuffisances d'effectifs se font surtout sentir dans les catégories autres que la catégorie A : un bon fonctionnement des services exigerait en effet un rapport de 2,5 entre l'effectif des agents de catégorie A et celui des catégories C et D, or, ce rapport n'est actuellement que d'environ 1,5.

Cependant, il importe aussi de recruter des secrétaires et des conseillers des affaires étrangères.

	A	B	C et D.
<i>Administration centrale.</i>			
Effectifs	707	508	1 307
Pourcentage du total.....	28	20	52

A l'étranger, le renforcement des effectifs doit tenir compte des nécessités de renforcer nos représentations dans les pays du Tiers Monde producteurs de pétrole et de mieux administrer les colonies françaises à l'étranger dans l'intérêt de l'expansion de notre économie.

La progression des effectifs des services généraux s'est accompagnée d'une amélioration de la condition du personnel à l'étranger.

Outre la très importante mesure tendant à garantir le pouvoir d'achat des agents servant en dehors de nos frontières il est prévu en 1979 de réformer l'indemnité d'établissement qui leur est versée

pour assurer son actualisation automatique par rattachement aux variations de l'indemnité de résidence. En ce qui concerne le logement des agents, le fonds de concours créé en 1978 permet d'acquérir chaque année 30 à 40 logements et la dotation prévue pour les loyers a été augmentée de plus de 40 % (1) cette année après avoir triplé en 7 ans (50 % des agents logés le sont dans des immeubles loués).

De nombreuses mesures seront prises également en faveur des personnels d'exécution (relèvement de 10 à 15 % des indemnités de résidence), des auxiliaires (revalorisation de 25 % du crédit destiné à leurs rémunérations), et des contractuels (reclassement du niveau de 352 contrats).

L'effort accompli est donc tout à fait méritoire et dans ces conditions, les agents à l'étranger ne cherchent plus qu'à obtenir l'aménagement du temps des séjours, l'extension du congé annuel et la suppression de l'abattement de 70 % sur l'indemnité de résidence pendant la durée des séjours en France. La progression de cette indemnité devrait suivre par ailleurs le rythme des majorations indiciaires consenties aux fonctionnaires métropolitains.

Quant au personnel de l'Administration centrale, il voit ses primes s'aligner progressivement sur celles qui sont accordées dans les autres ministères tandis que les crédits destinés aux vacataires augmentent de 61,2 % après avoir augmenté de 38,9 % en 1978.

Principaux postes des dépenses de personnel.

	1978	1979	1979/1978
	En francs.)		(En pourcentage.)
<i>Etranger.</i>			
Chapitre 31-11. Rémunérations principales	993 200 000	1 195 000 000	+ 20,3
Chapitre 31-12. — Indemnités et allocations diverses.....	32 500 000	41 200 000	+ 26,7
<i>Administration centrale.</i>			
Chapitre 31-01. — Salaires	111 000 000	133 400 000	+ 20
Chapitre 31-02 (1). — Indemnités et allocations diverses.....	25 400 000	31 200 000	+ 22,3

(1) Sur les 5,8 millions d'augmentation, + 800 000 pour les vacataires.

(1) Il s'agit également de loyers de bureaux.

La progression des autres dépenses de fonctionnement n'est pas moins appréciable : alors que les dotations étaient seulement reconduites en valeurs nominales les années précédentes, des majorations significatives sont proposées au Parlement, pour l'année 1979, après les augmentations de 14 à 65 % enregistrées en 1978.

Ce rattrapage est d'autant plus appréciable que la norme de progression dans le budget de l'Etat pour 1979 n'est que de 6 %.

Moyens de fonctionnement des services généraux autres que le personnel.

PRINCIPAUX POSTES DE DEPENSES	EVOLUTION par rapport à 1978. (En pourcentage.)
<i>Etranger.</i>	
Déplacements	+ 30,1
Matériel	+ 23,6
Loyers, taxes, impôts.....	+ 36,4
<i>Administration centrale.</i>	
Frais de réception.....	+ 23,2
Déplacements	+ 29,2
Matériel	+ 23,6
Informatique	+ 28,5

La restauration de l'instrument diplomatique se traduit également par un effort d'investissement.

	AUTORISATIONS de programme.			CREDITS de paiement.		
	1978	1979	1979 1978	1978	1979	1979 1978
	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pour- centage).	(En millions de francs.)	(En millions de francs.)	(En pour- centage).
<i>Chapitre 57-10 (1)...</i>	67,2	73,2	+ 8,9	56	69,5	+ 24,06
Article 10. — Adminis- tration centrale.....	14,5	15,3	+ 5,5	14,5	18,8	+ 29
Article 30. — Services diplomatiques et consu- laire	44,8	49,6	+ 10,7	33,6	39,7	+ 18,15
Article 20. — Chiffres et transmission.....	6	6,3	+ 5	6	9,1	+ 51,6

(1) L'article 40 de ce chapitre (Presse et information) ne concerne pas les services généraux.

La forte progression des crédits de paiement du chapitre 57-10 est consécutive à l'augmentation spectaculaire en 1978 (+ 109 %) des autorisations de programme de ce même chapitre. Ces dernières sont simplement actualisées cette année (+ 8,9 %).

C'est l'administration centrale et les services du chiffre qui semblent bénéficier le plus en crédits de paiement (+ 29 % et + 51,6 %) du fort redressement des autorisations de programme de l'an dernier.

Les crédits de cette année serviront aux bâtiments et au matériel du chiffre, à la modernisation du réseau pneumatique du Quai d'Orsay ainsi qu'à divers travaux de gros entretien et de réparations.

A l'étranger, l'utilisation des crédits est délibérément orientée vers l'achèvement des opérations en cours, l'exécution des réparations les plus urgentes (à NOUAKCHOTT, BELGRADE, LISBONNE, LE CAIRE, BAGDAD, PRAGUE), le renforcement des dispositifs de sécurité dans les postes, les études préalables au lancement des opérations nouvelles (DOHA, BAHREIN, ABOU DHABI, MASCATE, NAIROBI ET LUSAKA), l'extension de notre réseau d'ambassades dans les pays du Tiers Monde (BAGDAD, NEW DELHI). On notera la prépondérance de ces derniers pays dans les choix effectués. La plupart des opérations (31,2 millions de francs sur 49,6 millions de francs d'autorisations de programme) sont inscrites dans le PAP n° 9 « Accompagnement de l'effort d'exportation ».

Au total avec le produit des aliénations immobilières à l'étranger et le fonds de concours prévu pour le logement, le ministère dispose d'une centaine de millions de francs par an, montant qui peut être considéré comme satisfaisant. A ce relèvement des crédits est désormais associée la création d'un « service constructeur », semblable à ceux existant dans d'autres administrations et doté en 1978 et 1979 de personnels techniques (un ingénieur des ponts et chaussées et plusieurs ingénieurs des travaux publics de l'Etat sont déjà en fonction).

On s'étonnera seulement de ce que l'augmentation des crédits, justifiée essentiellement par le délabrement de certains de nos locaux diplomatiques et consulaires à l'étranger, soit la plus sensible en ce qui concerne l'Administration centrale (+ 29 % contre + 18,15 %). Il est vrai cependant qu'en 1978, 60 % des crédits de paiement figuraient à l'article 30 du chapitre 57-10 (services diplomatiques et consulaires).

Ainsi donc, le redressement des moyens des services généraux se poursuit de façon satisfaisante, il en va de même du développement des actions d'assistance et de solidarité.

b) Le développement des actions d'assistance et de solidarité.

Globalement, les crédits consacrés à ces actions avaient augmenté de 24,5 % l'an dernier, ils progressent cette année de 31,7 %, ce qui est considérable, passant de 38,1 à 50,2 millions de francs.

Les crédits concernant les Français de l'étranger avaient été majorés l'an passé de 52 %, ils le seront à nouveau cette année de 40 % avec une dépense supplémentaire de 7 millions de francs. En même temps, est ouvert un fonds de secours doté d'un million de francs, destiné à venir en aide aux victimes d'événements politiques arbitraires (actes de terrorisme, violences, emprisonnements, etc.).

Les crédits consentis aux « Français nécessiteux de l'étranger » (chap. 46-92, art. 10) progressent cette année de 39,8 % ce qui devrait permettre au Gouvernement de tenir l'engagement qu'il avait pris en 1977 de porter progressivement les allocations servies aux Français âgés et démunis vivant à l'étranger à un niveau comparable à celui que le « minimum vieillesse » garantit en France. Ces allocations, versées par les comités de secours consulaires ou les sociétés françaises de bienfaisance ont été relevées suivant les cas de 40 % à 60 % depuis 1977.

Enfin, s'agissant de notre effort d'assistance et de solidarité vis-à-vis d'autres pays ou de personnes de nationalité étrangère, il existe un crédit provisionnel de 100 000 F au chapitre 46-92 destiné à « l'assistance d'urgence à des pays étrangers en cas de calamité » et nous versons aux réfugiés étrangers des subventions qui augmenteront de 500 000 F en 1979.

La priorité donnée à la restauration de « l'outil diplomatique » et, dans une moindre mesure, celle donnée aux actions d'assistance et de solidarité, expliquent la progression des crédits de la DGRCST.

**2° LA MOINDRE PROGRESSION DES CRÉDITS
DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES,
SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

a) Une amélioration par rapport à l'année dernière.

Certes, la progression des dépenses de la DGRCST (+ 14,4 %) est moindre que celle des dépenses des services généraux (+ 20,8 %), cependant elle lui permet d'occuper à peu près le même pourcentage des dépenses du ministère qu'en 1979 (autour de 43 %).

D'autre part, le rythme de progression des dépenses de la Direction générale en 1979 est supérieur à celui de 1978 (+ 14,4 % contre + 10.86 %). Enfin les possibilités de redéploiement et de cofinancement des dépenses de coopération ne permettent pas de parler d'un recul de l'action de la Direction.

On notera également avec satisfaction l'augmentation de 22,4 % des crédits du chapitre 42-02 destiné à financer les actions de « diffusion d'information et de documentation » et la progression de 17,1 % de la dotation du chapitre 42-21 (1) consacrée à « l'action culturelle et artistique ».

L'article 20 du chapitre 42-02 (Information et documentation) voit sa dotation croître de 25 % tandis que les crédits destinés aux bibliothèques à l'étranger progressent de 41 % à l'article 40 du même chapitre.

	1978	1979	1979 1978
	« En francs. »		« En pourcentage »
Chapitre 42-02. — Diffusion d'information et de documentation.....	22 590 000	27 600 000	+ 22.4
Article 20. — Information et documentation	13 200 000	16 500 000	+ 25
Article 40 — Bibliothèques à l'étranger.	408 500	578 500	+ 41
Chapitre 42-21. — Action culturelle artistique.	254 400 000	298 200 000	+ 17.1

Seul le budget de programme, parvenu à votre rapporteur après l'examen des crédits en commission, permet de percevoir quelles sont les lignes directrices suivies par le ministère en matière de diffusion et d'échanges culturels et artistiques : en 1978, 1 288 manifestations artistiques françaises à l'étranger et environ 210 manifestations étrangères en France ont été subventionnées de quelque manière (il s'agissait de tournées théâtrales, musicales, chorégraphiques ou d'expositions et de réalisations audio-visuelles).

Les quatre éléments du programme d'action culturelle du Ministère des Affaires étrangères sont :

1. Les échanges de personnes (accueil de personnalités, bourses, missions, échanges de jeunes) ;
2. Les échanges de « matériaux culturels » (diffusion de livres, de revues, de films ou de programmes de télévision) ;
3. Les échanges en sciences humaines (instituts de recherche et missions archéologiques) ;

(1) Le chapitre 42-21 ne comptait pas moins de 13 articles en 1978 et la répartition de ses crédits fait l'objet d'un aménagement complexe en 1979, aussi une annexe de ce rapport lui est-elle consacrée.

4. Les échanges artistiques pour lesquels les dépenses ont été les suivantes en 1978 :

Chapitre 42 21.		SUBVENTIONS
		(En francs.)
Article 30 :		
Paragraphe 10.....		827 000
Dont :		
Théâtre		262 000
Ballet		60 000
Arts plastiques.....		31 000
Musique		474 000
Festivals		334 000
Concours internationaux.....		90 000

Il est permis de se demander pourquoi la musique bénéficie d'une telle priorité.

Le réaménagement en cours de la répartition des crédits à l'intérieur du chapitre 42-21 ne paraît pas non plus pleinement satisfaisant (cf. annexe).

On assiste en effet à la suppression d'articles dont la spécificité semblait pourtant bien affirmée et à la survivance d'autres articles qui paraissaient pouvoir être regroupés (quelle différence fait-on entre des échanges culturels et des échanges artistiques ?)

D'autre part, apparaît un nouvel article « fourre-tout » intitulé « Moyens de diffusion culturelle » qui regroupe à la fois ce qui concerne les livres et ce qui relève de l'audio-visuel. Enfin, on comprend mal comment des crédits relatifs à la documentation ont pu être assemblés avec des crédits prévus pour des réception en un nouvel article 22.

Des simplifications dans la nomenclature budgétaire ne sont souhaitables que si elles ne diminuent pas la précision de la connaissance de la répartition des dépenses. D'autre part, le but des aménagements de chapitre doit être de clarifier la présentation des crédits et non pas de la rendre moins compréhensible.

Néanmoins, la progression des crédits en 1979 est un sujet de satisfaction : globalement, l'augmentation des moyens budgétaires prévue pour 1979 s'établit à 18,9 % pour la diffusion culturelle et à 16,9 % pour les échanges artistiques.

Il n'en va pas de même de toutes les autres dépenses de la DGRCSST.

b) *L'insuffisance de certains crédits.*

— Le point plus faible de ce budget est probablement l'insuffisance des crédits consacrés à la scolarisation des enfants français à l'étranger. Pourtant, il est indispensable pour notre réussite économique qu'un plus grand nombre de Français acceptent de s'expatrier afin de promouvoir le développement de nos exportations.

Pour que cette nécessaire émigration puisse avoir lieu, il importe de développer les possibilités de scolarisation d'enfants français à l'étranger. Il faut donc encourager le maintien et le développement du réseau d'établissements actuel qui comprend 161 lycées et collèges français ou franco-étrangers (dont 128 relevant du Ministère des Affaires étrangères) et 101 écoles françaises (1) (dont 74 aidées par le ministère).

Pour 1979, le budget de programme du ministère évalue à 15 % la progression des moyens budgétaires consacrés à la scolarisation des enfants français à l'étranger. Ce pourcentage très moyen de progression ne reflète pas l'existence d'une priorité importante dans ce domaine.

Evolution des lignes budgétaires concernées.

	1978	1979	1979 1978
			(En pourcentage).
Chapitre 31-11-30. — Etablissements culturels et d'enseignements (personnel).....	390.3	462,6	+ 13,5
Chapitre 36-11-10. — Office universitaire et culturel pour l'Algérie.....	67.5	74	+ 9.6
Chapitre 42-21-10. — Etablissements culturels et d'enseignement (personnel et fonctionnement)	119.7	136,8	+ 14,2
Chapitre 56-20-20 (1). — Etablissements français	12.49	11	— 11,9
Chapitre 68-81-10 (2). — Subventions pour la réalisation d'opérations immobilières.....	6.3	4.9	— 22.2

(1) Chapitre 56-20-20. — Grosses réparations aux instituts français de Naples, Bucarest et à la villa Strohl Fern à Rome; réinstallation de l'institut français de Vienne et de Lisbonne; extension des lycées de Mutuelleville (Tunisie) et de Londres.

(2) Chapitre 68-81. — Opérations subventionnées: écoles françaises de Munich, Istanbul, Damas, Djeddah; collège Jules-Verne au Guatemala; lycée franco-hellénique d'Athènes et lycée Razi de Téhéran; alliances françaises de Sydney, Toronto, Belem et Guadalajara.

(1) Les écoles françaises ou « petites écoles » ont été créées auprès de nos postes à l'étranger sous l'égide d'associations de parents français.

On remarquera surtout la diminution des dépenses en capital effectuées à l'aide des crédits des chapitres 56-20-20 et 68-81-10.

Cependant, ces chiffres sont d'une interprétation très délicate car il est difficile de distinguer dans les dépenses ce qui concerne les élèves étrangers qui fréquentent nos établissements de ce qui est consacré aux enfants français. *On estime, en effet, ce qui est tout à l'honneur de la culture de notre pays, que le réseau d'établissements français à l'étranger reçoit environ deux fois plus d'étrangers que de Français.*

1976-1977	FRANÇAIS et binationaux.	NATIONAUX et étrangers des pays tiers.	TOTAL
Lycées et collèges.....	20 651	47 803	68 454
Ecoles primaires du Maghreb.....	11 171	7 466	18 637
« Petites écoles ».....	6 968	11 066	18 034
Total	38 790	66 333	105 123

D'autre part, il faut également tenir compte d'une subvention versée par le Ministère de l'Education aux écoles françaises qui se montait en 1977 à 10,4 millions de francs..

Pour environ 40 000 élèves français scolarisés dans ces établissements, le budget de programme des affaires étrangères évalue comme suit les dépenses du ministère.

	1978	1979
Dépenses de fonctionnement.....	166.5	196.11
Charges de personnel.....	131.20	155.80
Autres dépenses de fonctionnement.....	5.9	7.5
Subventions d'équilibre versées aux établissements	29.3	32.8
Dépenses en capital.....	5.46	2.9
Total	171.9	199

Quoi qu'il en soit, ces dépenses progressent seulement au même rythme que la moyenne des dépenses du ministère et ne font donc pas l'objet d'une priorité réelle, d'autre part, le recul en crédits de paiement des dépenses en capital est critiquable.

On enregistre toutefois deux sujets de satisfaction :

— la progression de 33 % des autorisations de programme du chapitre 56-20-20 qui témoigne de l'amorce d'un redressement des investissements ;

— la création de 28 postes de chargés d'enseignement dans les établissements français à l'étranger (ce qui est tout de même modeste pour un effectif de 39 860 élèves en augmentation d'un millier par an environ).

— **L'évolution de notre coopération technique constitue un deuxième sujet de préoccupation** : on sait que la nouvelle répartition géographique de notre coopération s'accompagne d'un redéploiement entre les différents types d'aides que nous apportons aux pays étrangers.

Ainsi l'évolution des effectifs des enseignants depuis quelques années fait-elle apparaître un *redéploiement extrêmement rapide des moyens consacrés à l'enseignement du français vers celui des sciences*. Ce mouvement, amorcé depuis quatre années, fait que l'enseignement des sciences et techniques représente plus de la moitié des effectifs globaux.

Mais il ne s'agit là que d'une évolution à l'intérieur de l'enseignement en coopération. Le deuxième aspect important de notre coopération, après l'enseignement, est celui de l'aide technique que nous apportons à d'autres pays. Or nos effectifs sur ce plan apparaissent nettement insuffisants.

En effet, au 1^{er} janvier 1978, en dehors du Maghreb où travaillaient 2 591 techniciens français, nous n'avions dans le monde que 331 experts de coopération technique, soit 15 fois moins que la Grande-Bretagne et 6 à 7 fois moins que l'Allemagne.

A défaut d'une augmentation des crédits consacrés à la rémunération de ce type de personnels, il faudrait envisager un redéploiement des effectifs de nos coopérants soit à partir du Maghreb, soit aux dépens de l'enseignement afin de renforcer notre coopération technique.

Secteur d'activité	Planification	Administration publique	Services publics	Industrie, mines, artisanat	Commerce, banques	Agriculture	Santé	Services sociaux	Autres activités non ventilables	Total
Europe	-	-	2	2	-	4	-	-	2	10
Proche et Moyen-Orient	2	3	1	2	7	9	26	-	29	79
Afrique du Nord	105	115	764	246	42	538	729	10	42	2591
Afrique au sud du Sahara	1	1	9	4	-	18	19	-	11	63
Asie-Océanie	1	-	3	-	-	4	17	-	-	25
Amérique du Nord	2	-	4	2	1	-	28	-	11	48
Amérique Centrale et du Sud	26	11	3	6	1	25	10	-	24	106
Total	137	130	786	262	51	598	829	10	119	2922

La priorité donnée aux services généraux et l'insuffisance, malgré une amélioration de certains crédits de la DGRCST, confirment les observations faites par votre rapporteur dans son rapport de l'an dernier. Cependant de nouvelles orientations sont données cette année à la politique du Ministère des Affaires étrangères (audio-visuel), de nouveaux moyens sont dégagés pour mener certaines actions (bourses, presse et information) et de nouvelles évolutions se font jour (modération de l'augmentation des contributions).

B. — Les nouvelles tendances du budget des Affaires étrangères.

1° LA PRIORITÉ DONNÉE A L'AUDIO-VISUEL

a) Le retard à rattraper.

Le budget des Affaires étrangères comportait traditionnellement plusieurs lignes de crédits consacrées à l'action audio-visuelle du ministère :

Chap. 42-02-30. — Action cinématographique ;

Chap. 42-03. — Emissions radiophoniques en direct vers l'étranger ;

Chap. 42-21-44. — Radio-télévision ;

Chap. 42-21-45. — Autres moyens de diffusion culturelle.

Bien qu'il s'agisse du financement de moyens privilégiés de diffusion de notre langue et de notre culture, ces chapitres ont longtemps été insuffisamment dotés.

Les crédits du chapitre 42-03, par exemple, après avoir été substantiellement majorés en 1977, n'ont pas augmenté en 1978 (18,6 millions de francs).

Malgré un prélèvement sur la redevance de radio-télévision (10,6 millions de francs) et une participation de Radio-France-Internationale (1,4 million de francs), le volume des émissions est resté identique en 1978 à ce qu'il était en 1977.

Le tableau ci-après indique quels ont été en 1978 les versements de la Direction des services d'information et de presse à Radio-France-Internationale et à la Société monégasque d'exploitation et d'études de radiodiffusion.

Exercice 1978.

CHAPITRE 42-03 (art. 10 et 20).

ORGANISME bénéficiaire.	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT
		(En francs.)
Radio - France - Interna- tionale	Emissions radiophoniques en direct (1).	(2) 11 755 500
Somera	Emissions radiophoniques à partir du relais de Chypre.	(3) 6 500 000
Radio - France - Interna- tionale	Chroniques et télex en langues étran- gères.	(4) 350 000
Total du chapitre 42-03.....		18 605 500

(1) Mêmes émissions qu'en 1977.

(2) Sur un coût total de 24 116 200 F. La contribution de la Direction des services d'information et de presse a été complétée par un prélèvement préciputaire de 10,6 millions de francs et un apport exceptionnel de Radio-France s'élevant à 1 410 700 F sur la redevance.

(3) Majoration de la subvention destinée à financer le déficit d'exploitation de la SOMERA.

(4) Mêmes prestations qu'en 1977.

En 1979, les crédits du chapitre 42-03 n'augmenteront que de 6 % :

	1978	1979	1979-1978
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Chapitre 42-03. — Emissions radiophoniques en direct vers l'étran- ger	18,6	19,7	+ 6
Article 10. — Emissions en direct (ondes courtes et moyennes)...	18,33	19,4	+ 6
Article 20. — Chroniques en télex en langues étrangères.....	0,27	0,3	+ 6

Ce qui ne permettra ni d'augmenter le nombre d'émissions spécifiques, ni celui des langues employées qui a été considérablement réduit depuis 1973 comme le montre le tableau ci-après.

ANNEES	EMISSIONS quotidiennes.	EMISSIONS spécifiques (1).	NOMBRE de langues.	DIFFUSION GEOGRAPHIQUE
1973	(2) 55 h 15	43 h 15	13 langues.	Afrique, Extrême-Orient, Proche-Orient, Europe de l'Est, Allemagne, Espagne, Amérique latine et Canada.
1974	(2) 54 h 15	43 h 15	14 langues.	Afrique, Extrême-Orient, Proche-Orient, Europe de l'Est, Allemagne, Espagne, Amérique latine et Canada.
1975	(2) 34 h 30	13 heures.	4 langues.	Afrique, Espagne, Allemagne et Proche-Orient.
1976	(2) 39 h 30	13 heures.	4 langues.	Afrique, Espagne, Allemagne, Proche-Orient et Amérique du Nord et centrale.
1977	(2) 56 h 30	15 heures.	5 langues.	Afrique, Espagne, Allemagne, Portugal, Europe de l'Est, Amérique du Nord et centrale et Proche-Orient.

(1) Ce chiffre est compris dans le chiffre de la deuxième colonne.

(2) Y compris 15 heures émises par SOMERA et 16 heures en 1977.

Le programme quotidien de Radio-France internationale restera identique (40 h 30 en quatre langues, cf. page 28).

Il faut rappeler en outre que beaucoup de ces émissions sont diffusées à des heures de faible écoute ou sur des longueurs d'ondes qui ne sont pas captées par de nombreux pays. *La faible augmentation des crédits ne permettra de modifier ni les installations émettrices ni les heures de diffusion.*

Ce n'est donc pas dans le domaine radiophonique qu'il faut trouver la traduction de la nouvelle priorité donnée aux moyens audio-visuels de diffusion culturelle.

L'évolution des crédits du chapitre 42-21 (art. 44 et 45) n'avait pas non plus été satisfaisante ces dernières années.

Le montant de l'article 44 (Action extérieure par la radio et la télévision) était reconduit depuis 1974 sur la base de la subvention versée à l'époque à l'ORTF :

1974	23,6 millions de francs ;
1975	23,6 millions de francs ;
1976	23,3 millions de francs ;
1977	23,3 millions de francs ;
1978	24,3 millions de francs.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le volume des émissions de **radio** et de **télévision** produites et diffusées ait stagné ou baissé, malgré le recours à divers expédients (abaissement de la qualité des programmes pour maintenir le volume de production, économies sur les transports et les frais techniques par un système de multicroie des programmes) :

	1975	1978
<i>Article 44.</i>		
I. — Radio.		
A. — Programmes spécifiques :		
Production	306 heures.	252 heures.
Diffusion	29 871 heures.	28 000 heures.
B. — Reprises	5 868 heures.	6 000 heures.
II. — Télévision.		
Diffusion	3 691 heures.	3 500 heures.
<i>Article 45.</i>		
Magazines télévisés et télévision scolaire..	12 900 000	12 700 000

En ce qui concerne l'enseignement du français, la stagnation des crédits a eu pour conséquence :

- une légère diminution du volume de diffusion ;
- et surtout l'abandon du projet de cours télévisé pour débutants.

S'agissant du **cinéma**, la progression de 21,70 % des crédits de 1975 à 1978 a été largement obérée par l'augmentation corrélative des tarifs de laboratoire, du conditionnement des copies et des transports, d'où la diminution du nombre de films achetés et de copies tirées :

	1975	1978
	(En millions de francs.)	
Crédits	10,7	13
Nombre de films achetés.....	65	44
Nombre de copies tirées.....	6 870	5 900

Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences de l'insuffisance des crédits consacrés aux moyens les plus modernes de diffusion culturelle à l'heure où la langue et la culture françaises sont en recul en de nombreux endroits dans le monde.

b) *L'action entreprise.*

Aussi est-ce avec soulagement et satisfaction que l'on voit se définir cette année une politique de l'audio-visuel au sein du ministère :

— les crédits consacrés à l'Association inter-audio-visuel passeront en 1979 de 2,5 millions de francs à 4,5 millions de francs ;

— la mise en place d'un réseau d'une trentaine de téléthèques à l'étranger permettra de diffuser et de vendre des œuvres françaises ;

Enfin, *une deuxième chaîne de télévision entièrement francophone doit être créée en Tunisie* avec l'aide d'un crédit de 10 millions de francs, dont 5 millions de francs de mesures nouvelles.

On regrettera seulement que les divers éléments de cette action du ministère en faveur des moyens audio-visuels de diffusion culturelle ne soient pas mieux individualisés dans les documents budgétaires, surtout depuis la refonte du chapitre 42-21.

On constatera également qu'il ne s'agit, pour l'instant, que de l'ébauche d'une orientation nouvelle et que, par conséquent, *la progression des moyens correspondant à l'action entreprise n'est pas particulièrement frappante (+ 15 % environ)*. Cela n'est pas le cas des deux actions qui vont être décrites.

2° LA MOBILISATION DE NOUVEAUX MOYENS POUR CERTAINES ACTIONS

a) *Les bourses.*

L'amélioration du niveau des bourses offertes aux étudiants étrangers constitue par son montant la mesure nouvelle la plus importante du budget d'intervention de la DGRCSST (+ 60 millions de francs).

On appréciera d'autant plus cette mesure que, comme il a été signalé, la progression des crédits destinés aux bourses avait été moins forte de 1971 à 1977 que la hausse des prix ; on pouvait même considérer jusqu'à maintenant que la situation des boursiers étrangers était moins favorable en France que dans les autres pays occidentaux.

Le ministère envisage d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 1979, un nouveau régime instituant un taux unique (1 400 F par mois),

revisable annuellement et auquel s'ajouteraient diverses indemnités compensatoires (logement, scolarité, voyages et couverture sociale).

Il n'est donc pas certain que l'augmentation accordée se traduise par une augmentation du nombre de boursiers en France qui est actuellement de 14 099 (8 150 bourses d'études et 5 949 bourses de stages).

On retiendra également que la DGRCSST prend à sa charge les frais de voyage de certains boursiers français étudiant à l'étranger et leur verse parfois une allocation complémentaire (total des dépenses en 1978 : 13,7 millions de francs).

Evolution des crédits de 1978 à 1979.

	1978	1979	1979 1978
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
Pays développés :			
Chapitre 42-21-26.....	24,9	33,9	+ 36
Aide au développement (1).....	129,1		
Dont :			
Chapitre 42-23-20.....	78,6	180,2	+ 38,75
Chapitre 42-24-20.....	50,5		
Total	154	214,1	+ 39

(1) Nouveau chapitre 42-25-20.

Cet important ajustement des taux pourra justifier une sélection plus rigoureuse des boursiers, en application de la politique de redéploiement définie par le ministère.

Une nouvelle répartition des bourses est en effet engagée en fonction à la fois :

- des pays d'origine ;
- des filières de formation ;
- des niveaux des étudiants concernés.

S'agissant du redéploiement entre les différents pays, les étudiants des pays du Tiers Monde producteurs de matières premières seront favorisés au titre du PAP n° 9 (20 millions de francs leur sont réservés sur les 43,3 millions de francs de mesures nouvelles des chapitres 42-23 et 42-24).

Quant aux étudiants français, leur séjour sera favorisé dans les pays dans lesquels l'enseignement universitaire et la recherche ont atteint un très haut niveau (Etats-Unis, Japon, Grande-Bretagne).

Concernant le **redéploiement entre les différentes filières de formation**, on constate une **tendance à la diminution des bourses littéraires et à une augmentation des bourses scientifiques et techniques** :

COOPERATION CULTURELLE et technique.	DISCIPLINES Littéraires.	DISCIPLINES scientifiques.
Bourses d'études	2 331	3 200
Bourses de stage.....	1 527	2 612

Quant aux stages, les spécialités les plus demandées sont l'informatique, la télévision et ce qui concerne le secteur énergétique.

La tendance est la même pour les séjours des boursiers français à l'étranger : ce sont les sciences exactes et la technologie qui sont encouragées.

Enfin, pour ce qui est du **redéploiement par niveaux**, le recrutement d'étudiants des 1^{er} et 2^e cycles a été considérablement freiné pour *favoriser les candidats plus qualifiés et plus spécialisés* (3^e cycle, formation d'ingénieurs, etc.).

Le problème des bourses a donc été repensé en terme de rentabilité à long terme et *l'augmentation des moyens doit permettre d'accroître la qualité plus que la quantité des boursiers*.

b) *Le fonctionnement des services de presse.*

Un autre secteur qui bénéficiera en 1979 de moyens notablement accrus est celui de nos services de presse à l'étranger.

	1978	1979	1979/1978
	(En millions de francs.)		(En pourcentage.)
<i>Fonctionnement.</i>			
Chapitre 42-02. — Diffusion générale d'informations et de documentation :			
Article 10. — Organismes de presse et d'information	7,45	8,6	+ 16,10
Article 20 (1). — Information et documentation	13,2	16,5	+ 25
<i>Investissements.</i>			
Chapitre 57-10-40 :			
Presse et crédits de paiement information.	1,75	1,85	+ 5,75
Autorisations de programme.....	1,75	1,85	+ 5,75

(1) Cet article regroupe deux paragraphes :
 — l'un concernant l'envoi de publications et de documentations ;
 — l'autre destiné à l'aide au fonctionnement des services de presse à l'étranger.

En ce qui concerne l'article 20 du chapitre 42-02, votre rapporteur avait douté l'an dernier que l'ajustement prévu (+ 12,82 %)

permette de compenser l'augmentation de divers coûts enregistrés depuis deux ans (hausse du coût du papier, du fret d'avion, des tarifs postaux, des abonnements, etc.).

Les faits ne lui ont pas donné tort puisque aussi bien les prix d'abonnements aux journaux ont progressé de 32 % en deux ans et le coût du fret aérien de 15 %. C'est pourquoi il enregistre avec satisfaction la progression de 25 % des crédits de cet article en 1979.

On ne s'étonnera pas de la faible progression des autorisations de programme du chapitre 57-10-40 (+ 5,75 %) après la très forte augmentation de ces mêmes crédits en 1978 (+ 75 %). En revanche, on s'interrogera pour les mêmes raisons sur l'origine de la faiblesse de l'augmentation des crédits de paiement du même chapitre.

Le renouvellement et la modernisation du réseau radio-télétype de presse ne devaient-ils pas être poursuivis activement à partir de 1978, notamment en Amérique du Sud et en Europe ?

Après l'apparition de nouvelles orientations et la mobilisation de nouveaux moyens pour mener certaines actions, on assiste également en 1979 à une nouvelle évolution, celle des contributions internationales.

3° LA MODÉRATION DE L'AUGMENTATION DES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

a) Une progression globale raisonnable.

Votre rapporteur a déjà trop signalé à quel point la progression des contributions pesait lourdement sur le budget des affaires étrangères pour ne pas accueillir avec satisfaction la modération de cette tendance en 1979.

Nos contributions n'augmentent cette année que de 11,3 % après l'accroissement de 14,7 % de l'an dernier (+ 24,5 % pour les contributions bénévoles) (1) :

	1978	1979	1979 1978
	(En millions de francs.)		(En pourcentage)
Chapitre 42 31. — Contributions obligatoires.	847.4	950.9	+ 12.2
Chapitre 42 32. — Contributions bénévoles...	101.6	113.27	+ 11.4
Total	951,7	1 670	+ 11,3

On souhaite que la France soit parmi les pays membres des organisations qui demandent une modération du rythme de progression de leur budget.

(1) On remarquera notamment que les programmes du CERN (Centre européen de recherche nucléaire) ont sensiblement diminué cette année, ce qui explique l'augmentation modérée de l'enveloppe recherche du Ministère - 700.

b) *Malgré de notables exceptions.*

La progression raisonnable de cette année est obtenue en dépit de la très forte augmentation de certaines contributions bénévoles.

C'est ainsi que, pour des raisons essentiellement politiques, le montant de notre participation financière à l'activité de l'Agence atomique internationale sera presque doublé et celui de notre contribution au programme alimentaire mondial sera plus que quadruplé.

D'autres majorations concernent le Fonds pour la Namibie et la lutte contre l'apartheid :

Contributions bénévoles.

MAJORATIONS les plus fortes.	1978	1979	1979 1978
	(En francs.)		
Programme alimentaire mondial.....	1 470 000	7 970 000	× 4.5
Fonds volontaire de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique).....	388 000	1 600 000	× 2.5
Victimes de l'apartheid.....	147 000	240 000	+ 60 %
Fonds des Nations Unies pour la Namibie....	96 000	799 035	× 8

Par lignes budgétaires, les augmentations les plus fortes sont les suivantes :

	1978	1979	1979 1978
	(En francs.)		(En pourcentage.)
Chapitre 42-37. — Contributions obligatoires :			
Article 11. — ONU et organisations rattachées (33 % du chapitre)	258 800 000	314 700 000	+ 21.5
Chapitre 42-32. — Contributions bénévoles :			
Article 22. — Organismes internationaux situés en France (ONU)	2 460 000	4 100 000	+ 66.2
Article 32. — Organismes scientifiques situés en France (enveloppe recherche).....	157 000	347 000	+ 121

Malgré ces quelques augmentations spectaculaires, les contributions, au total, ne progressent donc que modérément. Leur part dans le total des dépenses du ministère diminue même pour la première fois depuis 1975 (23,7 % en 1979 au lieu de 24,5 % en 1978). Il reste à souhaiter que ce pourcentage tende à nouveau à diminuer plutôt qu'à augmenter dans les prochaines années.

CONCLUSION

Il était normal qu'un budget si longtemps négligé, en dépit de ses sujétions particulières et de l'importance de ses actions, bénéficiât enfin d'une priorité parmi les dépenses de l'Etat.

Aussi ne peut-on qu'être satisfait de la poursuite, en 1979, du redressement entrepris en 1978.

Cependant, la priorité donnée à la restauration de « l'outil diplomatique » conduit à considérer avec d'autant plus d'attention les autres actions menées par le ministère afin que les plus importantes d'entre elles ne soient pas négligées.

Sur ce plan, on peut s'inquiéter des conditions de scolarisation de nos enfants à l'étranger, ainsi que de la faiblesse du nombre de nos coopérants techniques.

D'autre part, il est souhaitable que le Gouvernement fournisse au Parlement une meilleure justification des créations d'emplois concernant l'administration centrale du ministère.

De même, serait-il peut-être nécessaire de reconsidérer l'utilité et le niveau des 150 contributions que nous versons à des organisations internationales et de préciser quels critères président au choix des innombrables subventions que verse le ministère au titre de divers échanges culturels et de différentes manifestations artistiques.

Il serait, enfin, éminemment appréciable que les documents budgétaires, tout au moins le « bleu », reflètent mieux la politique des affaires étrangères et que le remarquable budget de programmes du ministère (qui peut être cependant encore amélioré) nous parvienne en temps utile.

Sous réserve de ces quelques observations, votre Commission des Finances, dans sa majorité, vous propose d'adopter les crédits du Ministère des Affaires étrangères.

EXAMEN EN COMMISSION

La commission a procédé à l'examen du projet de budget des Affaires étrangères pour 1979, sur le rapport de M. Blin, Rapporteur général, remplaçant M. Héon, Rapporteur spécial, empêché.

M. Blin a tout d'abord noté que ce budget d'un montant de 4,6 milliards de francs progressait cette année de 15,7 %, ce qui lui permettait d'occuper le même pourcentage des dépenses de l'Etat qu'en 1978 (environ 1 %).

Il en a ensuite rappelé les caractéristiques permanentes, soulignant la part croissante prise par les dépenses rigides (contributions internationales et dépenses de fonctionnement) ainsi que la sensibilité des dotations aux fluctuations monétaires et aux mouvements de prix dans les pays étrangers. Il a, par ailleurs, fait remarquer que plus de dix départements ministériels participaient, en même temps que le ministère des Affaires étrangères, au financement de l'action extérieure de la France.

Analysant alors l'évolution des principaux postes par rapport à l'année précédente, il a constaté que la restauration de « l'outil diplomatique » conservait la priorité, tandis que la part des services culturels et de coopération technique continuait à décroître. Il a souligné ensuite l'importance en même temps que la dispersion des dépenses de contributions, souhaitant un examen approfondi de l'utilité de chacune d'entre elles.

Il a alors traité plus particulièrement du redéploiement de la politique suivie en matière de bourses d'études et de stages, à la suite de l'examen par la Cour des Comptes des services votés de certains chapitres, ainsi que du problème de la scolarisation des enfants des Français de l'étranger. Sur ce dernier point, il s'est déclaré inquiet de la diminution des subventions versées aux écoles françaises hors de nos frontières ainsi que de la baisse des investissements exécutés par l'Etat dans les établissements français à l'étranger, bien que l'augmentation de 33 % des autorisations de programme du chapitre 56-20 témoigne de l'amorce d'un redressement positif.

M. Palmero, Rapporteur pour avis de la Commission des Affaires étrangères, a ensuite signalé que la France versait des

subventions à des réfugiés arabes de Palestine, ce qui lui paraissait contestable. Il a, d'autre part, annoncé qu'il demanderait au Gouvernement de faire le point sur les Français prisonniers à l'étranger.

M. Bonnefous, Président, a souligné la disproportion entre le nombre de diplomates étrangers en France et le nombre de diplomates français à l'étranger.

Puis, la commission a adopté le rapport de M. Blin.

ANNEXES



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1. — Représentation diplomatique de la France dans le monde.

ANNEXE N° 2. — Etablissements culturels français dans le monde.

ANNEXE N° 3. — Liste des contributions internationales.

ANNEXE N° 4. — Colonies françaises à l'étranger.

ANNEXE N° 5. — Le chapitre 42-21.

ANNEXE N° 6. — Evolution des effectifs du Ministère.

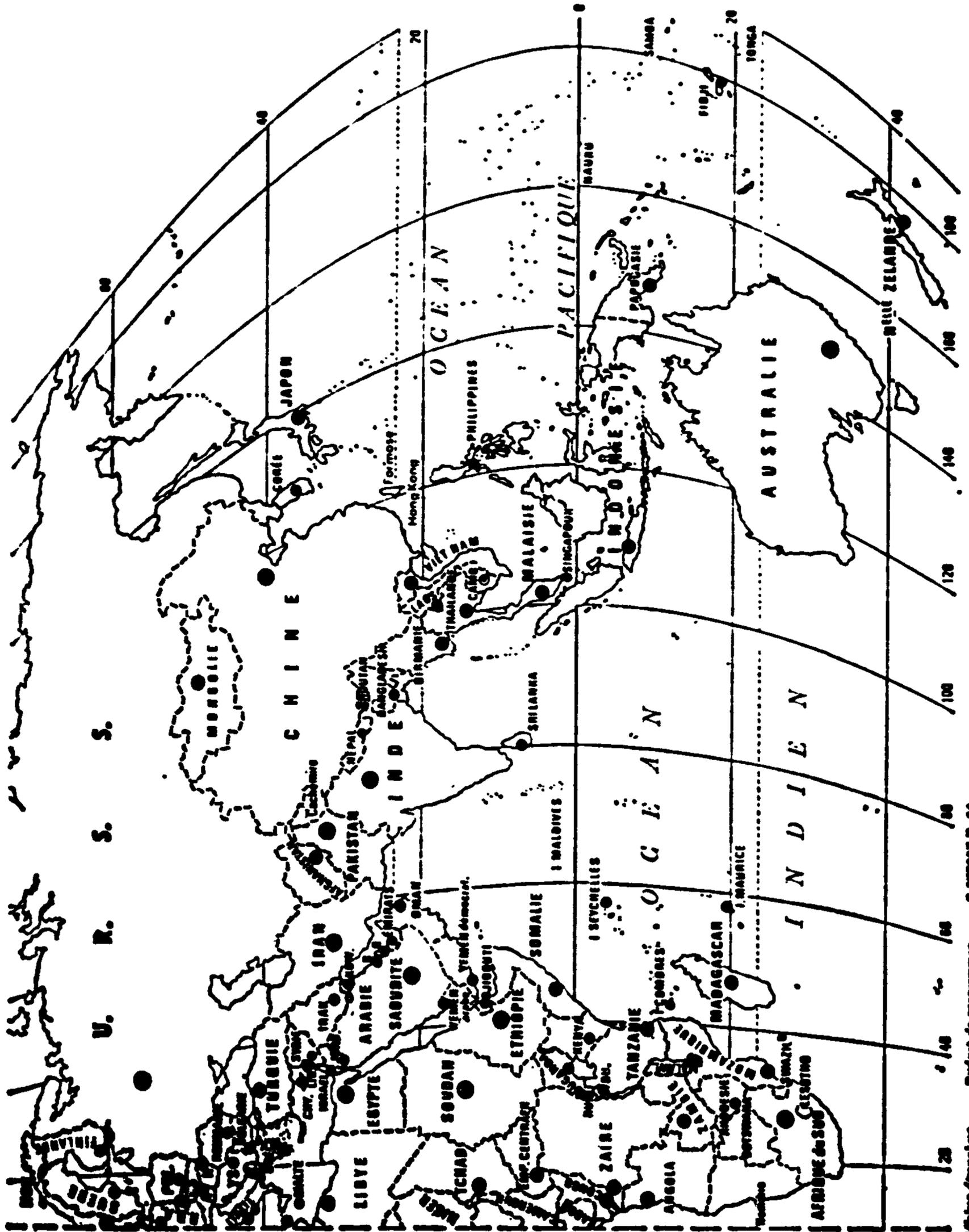
ANNEXE N° 7. — Politique immobilière du Ministère :

1. — Services généraux.

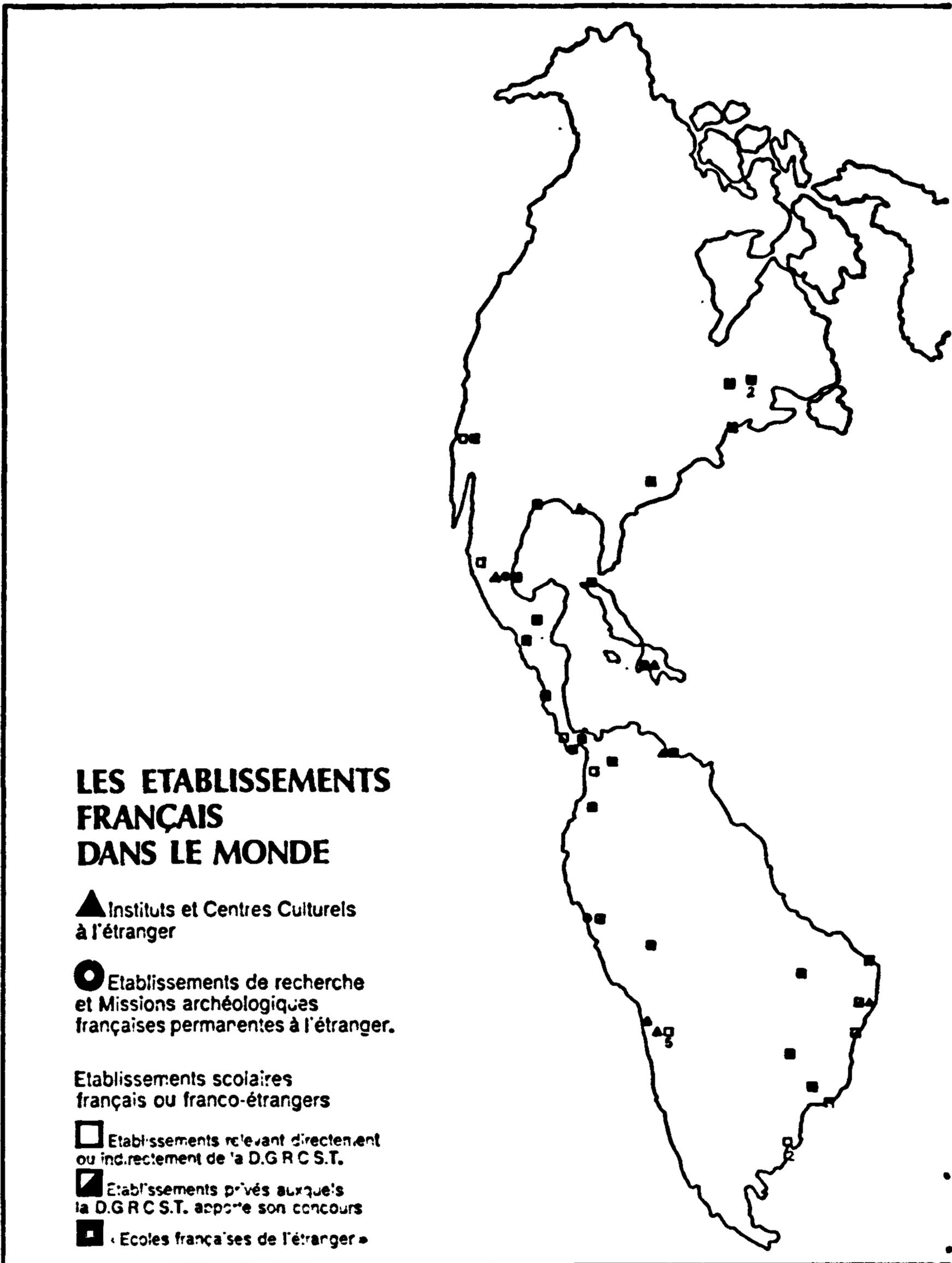
2. — DGRCST (sous-direction de l'enseignement).

ANNEXE N° 1

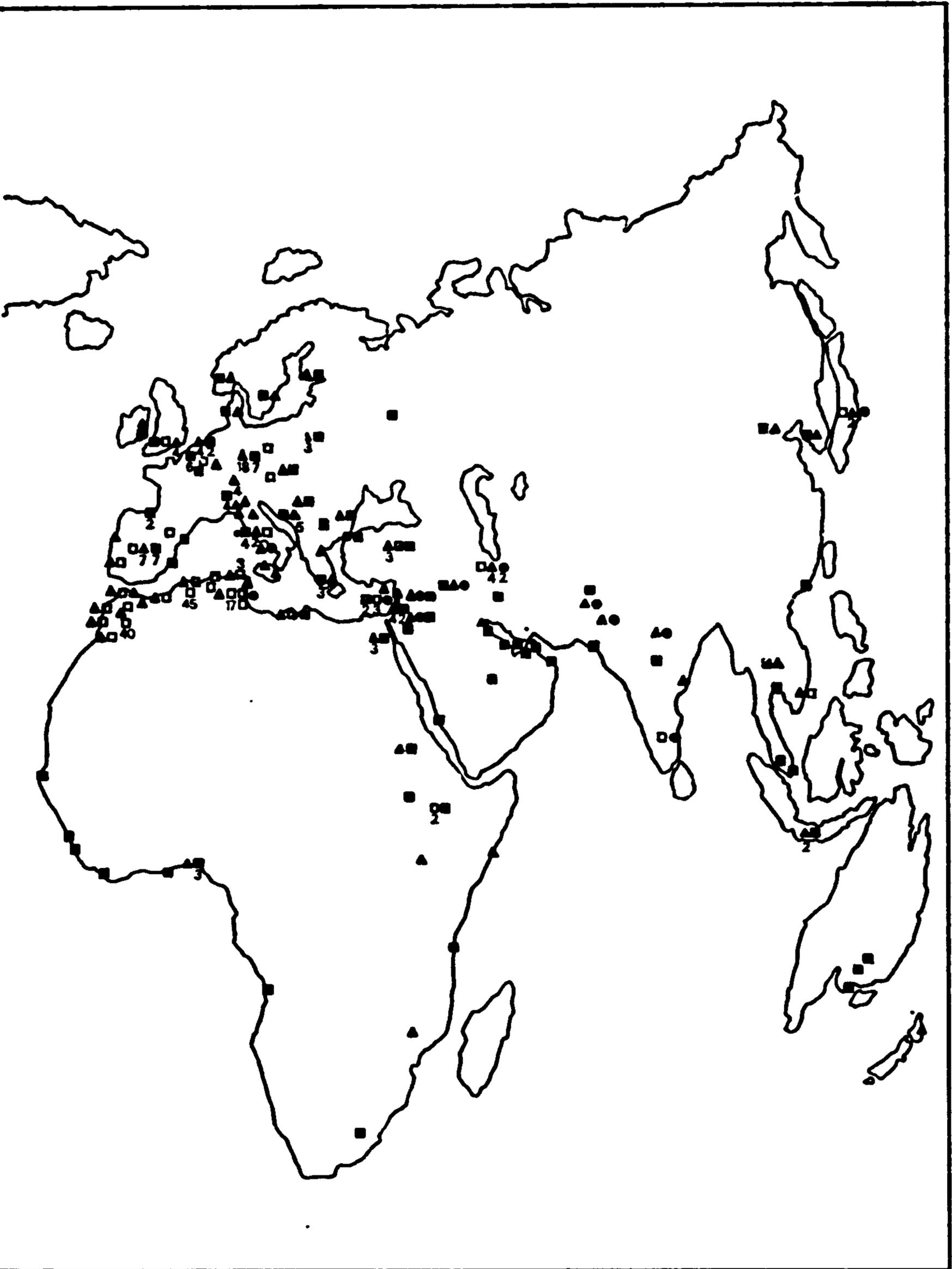
REPRESENTATION DIPLOMATIQUE DE LA FRANCE DANS LE MONDE



Atlas géographiques. — Budget de programmes. — 0 075037 7 11



FRANÇAIS DANS LE MONDE



ANNEXES

**Instituts, centres culturels, salles de lecture, bibliothèques
et maisons françaises à l'étranger au 1^{er} janvier 1978.**

Pays	Ville	Etablissements
Afghanistan	Kaboul	Centre pédagogique Franco-Afghan (centre culturel)
Algérie	Alger Annaba Constantine Oran Tiencen	Centre culturel Français Salle de lecture Centre culturel Français Centre culturel Français Salle de lecture
Allemagne	Aix-la-Chapelle Berlin Bonn Brême Cologne Düsseldorf Erlangen Essen Francfort Fribourg Hambourg Hanovre Heidelberg Karlsruhe Mayence Munich Sarrebriick Stuttgart	Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Centre culturel Centre Franco-Allemand Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Salle de lecture Institut Français Institut Français Institut d'Etudes Françaises Institut Français
Autriche	Vienne Graz Salzbourg Innsbruck	Institut Français Institut Français Centre culturel Français Institut Français
Brésil	Rio de Janeiro	Centre culturel
Chili	Santiago Valparaiso	Institut Français Institut Français
Chine	Pékin	Centre culturel Français

Chypre	Nicosie	Centre culturel
Corée	Séoul	Centre culturel Français
Danemark	Copenhague	Institut Français
Espagne	Madrid Barcelone Bilbao Saint-Sébastien Saragosse Séville Valence	Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français Institut Français
Etats-unis	Nouvelle Orléans	Salle de lecture
Finlande	Helsinki	Centre culturel
Grande-Bretagne	Londres Edimbourg Glasgow Oxford	Institut Français du Royaume Uni Institut Français d'Ecosse Délégation de l'Institut Français d'Ecosse Maison Française
Grèce	Athènes Salonique	Institut Français 29 annexes sont rattachées à l'Institut Français d'Athènes : Ambelokipi - Calamaki - Callithéa Cottonos - Coucaki - Exarchia - Neasmyrne Pangrati - Papagos - Patissia - Le Pirée Phalathée - Aghion - Argos - Calamata Chalcis - Corfou - Corinthe - Héraklion La Canée - Lamia - La Rissa - Livadia Nauphe - Patras - Sparte - Tripolis Voio - Jannina. Institut Français de Thessalonique 1 annexe est rattachée à Salonique : Serrès.
Haïti	Port au Prince	Institut Français
Hongrie	Budapest	Institut Français
Inde	Calcutta	Centre culturel Français
Indonésie	Jakarta Surabaya	Centre culturel Français Centre culturel Français
Irak	Bagdad	Centre culturel Français
Iran	Téhéran Chiraz Ispahan Tabriz	Institut Français L'Institut Français de Téhéran a une annexe à Vanak Centre culturel Centre culturel Centre culturel
Irlande	Dublin	Centre culturel
Israël	Tei Aviv Beersheva Haïfa Nazareth	Institut Français Centre culturel Français Centre culturel Français Centre culturel Français
Italie	Rome Catane Florence	Centre culturel Bibliothèque de Catane (Rattachés au centre culturel de Palerme) Institut Français

Italie (suite)	Gênes	Centre culturel Franco-Italien Galliera
	Milan	Centre culturel
	Naples	Institut Français
	Palerme	Centre culturel
	Turin	Centre culturel Franco-Italien
Japon	Kyoto	Institut Franco-Japonais du Kansai Antenne : Institut Franco-Japonais du Kyushu à Fukuoka.
	Tokyo	Institut Franco-Japonais
Jordanie	Ammane	Centre culturel Français
Kénya	Nairobi	Centre culturel Français
Koweït	Koweït	Centre culturel Français
Laos	Vientiane	Centre culturel Français
Liban	Beyrouth	Institut culturel Français
	Saïda	Centre culturel Français
	Tripoli	Mission culturelle
	Zahle	Centre culturel
Libye	Tripoli	Institut culturel
Luxembourg	Luxembourg	Centre culturel Français
Malawi	Blantyre	Centre culturel Français
Maroc	Casab'anca	Centre culturel
	Fès	Centre culturel
	Marrakech	Centre culturel
	Rabat	Centre culturel
	Tanger	Centre culturel
	Tétouan	Centre culturel
Mexique	Mexico	Institut Français d'Amérique Latine
Népal	Katmandou	Centre culturel Français
Nigeria	Lagos	Centre culturel Français
Norvège	Oslo	Centre culturel Français
Nouvelle-Zélande	Wellington	Centre culturel Français
Pakistan	Islamabad	Centre culturel Français
Fays-Bas	La Haye	Institut Français des Pays-Bas Centre de La Haye
	Amsterdam	Institut Français des Pays-Bas Maison Descartes
	Groningue	Centre culturel
	Rotterdam	Institut Français des Pays-Bas Centre de Rotterdam
Pologne	Varsovie	Centre interuniversitaire d'Etudes Françaises auprès de l'Université de Varsovie
	Varsovie	Salle de lecture
	Cracovie	Salle de lecture
Portugal	Lisbonne	Institut Français
	Porto	Institut Français

Rép. arabe d'Égypte	Le Caire Alexandrie	Centre culturel Français Le centre culturel du Caire a une annexe à Héliopolis. Centre culturel
Roumanie	Bucarest	Bibliothèque Française
Saint Siège	Rome	Centre d'études Saint-Louis de France
Somalie	Mogadiscio	Centre culturel Français
Soudan	Khartoum	Centre culturel Français
Suède	Stockholm	Institut Français
Syrie	Damas	Centre culturel Français
Tchécoslovaquie	Prague	Bibliothèque et salle de lecture
Tunisie	Tunis	Centre audio-visuel Annexes à Sfax - Gabès - Kasserine Jendouba.
Turquie	Ankara Istanbul Izmir	Institut d'études Françaises Institut d'études Françaises Centre culturel Français
Venezuela	Caracas	Institut Franco-Vénézuélien
Vietnam	Ho Chi Minh Ville	Institut Français
Yougoslavie	Belgrade Ljubljana Skopje Split Zagreb	Centre culturel Centre culturel Français Centre culturel Français Institut Français Institut Français

Total : Instituts 127 plus Annexes 37 = 164.

NB - Les appellations d'institut, centre culturel, salle de lecture, maison française, maison culturelle, école, bibliothèque et centre pédagogique (dans le cas de l'Albanie) recouvrent, en fait, une même réalité. C'est l'usage, généralement local, qui explique ces différences de dénominations.

Etablissements de recherche et missions archéologiques au 1^{er} janvier 1978.

I - Etablissements français de recherches

Afghanistan	Délégation archéologique française
Inde	Institut français de Pondichéry
Irak	Délégation archéologique française
Iran	Section d'iranologie de l'institut franco-iranien de recherches de Téhéran
	Délégation archéologique française
Japon	Maison franco-japonaise
Liban	Institut français d'archéologie du Proche-Orient
Mexique	Mission archéologique et ethnologique française
Pérou	Institut français d'études andines de Lima
Syrie	Institut français d'études arabes de Damas
Turquie	Institut français d'études anatoliennes d'Istanbul

Ces établissements, entièrement financés par la Direction Générale des Relations Culturelles, Scientifiques et Techniques (fonctionnement et personnel), ont pour caractéristique, outre leur programme de recherche, d'assurer la formation de jeunes chercheurs français, accueillis en tant que pensionnaires.

II - « Missions » françaises permanentes :

Jordanie	Section jordanienne de l'Institut français d'archéologie du Proche-Orient
Pakistan	Mission archéologique française de l'Indus
Tunisie	Mission archéologique française de Carthage

Ces missions disposent au moins d'un chercheur et d'un technicien résidant localement en permanence et rémunéré par la D.G.R.C.S.T.

III - Antennes de la Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques :

Ethiopie	Section française de la Direction des antiquités éthiopiennes
Italie	Centre Jean Bérard de Naples
Rép. arabe d'Egypte	Centre d'Etudes et de Documentation de l'Egypte ancienne
Soudan	Section française de la Direction des antiquités soudanaises

Il s'agit d'établissements de recherche extérieurs à la D.G.R.C.S.T., relevant d'organismes français, tels que le CNRS, ou étrangers, tels que la Direction des antiquités éthiopiennes, à l'activité desquels la Direction Générale participe financièrement.

Etablissements scolaires à l'étranger.
Etablissements relevant directement de la DGRCSST (année 1977-1978).

L'enseignement donné dans ces établissements est exclusivement celui des programmes français. Leur statut d'établissement étranger est reconnu par le pays dans lequel ils sont implantés et leur gestion est assurée selon les règles comptables françaises par un fonctionnaire détaché.

Pays	Lycées et collèges	Villes	Elèves inscrits
Algérie	Lycée Descartes	Alger	1 787
	Lycée Pierre-et-Marie-Curie	Annaba	413
	Lycée Pasteur	Oran	595
	C.E.S. Victor-Hugo	Constantine	50
	41 Ecoles Primaires d'Algérie et 4 Groupes scolaires		4 670
Allemagne	Collège Français	Berlin	881
Argentine	Lycée Jean-Mermoz	Buenos Aires	1 677
Autriche	Lycée Français	Vienne	1 782
Belgique	Lycée Français	Bruxelles	1 707
Espagne	Lycée Français	Madrid	3 473
	Lycée Français	Barcelone	3 216
Grande-Bretagne	Lycée Français	Londres	2 211
Inde	Lycée Français	Pondichéry	863
Italie	Lycée Châteaubriand	Rome	1 168
Japon	Lycée Franco-Japonais	Tokyo	444
Maroc	Lycée Lyautey	Casablanca	5 841
	Lycée Descartes	Rabat	3 127
	Lycée Paul-Valéry	Meknès	955
	Lycée Victor-Hugo	Marrakech	641
	Lycée Regnault	Tanger	584
	34 Ecoles Primaires du Maroc et 6 Groupes Scolaires		11 348
Portugal	Lycée Charles-Lepierre	Lisbonne	1 658
Tunisie	Lycée Carnot	Tunis	1 428
	Lycée La Marsa	Tunis	1 470
	Lycée Mutuelleville	Tunis	1 883
	Lycée Français	Sfax	132
	C.E.S.	Sousse	77
	17 Ecoles Primaires de Tunisie		2 635
Vietnam	Ecole Colette	Ho Chi Minh Ville	341
Total			57 057

*Etablissements relevant d'organismes
subventionnés par le Ministère des Affaires étrangères (année 1977-1978).*

La gestion de ces établissements, qui comportent dans la plupart des cas deux sections (une section française appliquant les programmes français et une section appliquant les programmes locaux), est confiée à des organismes ayant pour vocation de diffuser notre culture à l'étranger, tels que l'Alliance française et la Mission laïque française.

Pays	Lycées et collèges	Villes	Elèves Inscrits
Argentine	Collège Français (A.F.)	Martinez	357
Chili	Lycée Saint-Exupéry (A.F.)	Santiago	1 621
	Lycée Charles-de-Gaulle (A.F.)	Concepcion	836
	Collège Claude-Gay (A.F.)	Osorno	721
	Collège Jean-Mermoz (A.F.)	Curico	553
	Collège Louis-Pasteur (A.F.)	Traiguen	251
Colombie	Lycée Paul-Valéry (A.F.)	Cali	762
Espagne	Collège Molière (M.L.F.)	Saragosse	100
Etats-Unis	Ecole bilingue (M.L.F.)	San Francisco	325
Ethiopie	Lycée Guebré-Mariam (M.L.F.)	Addis Abeba	2 007
	Ecole de l'Alliance F. (A.F.)	Dire Daoua	82
Iran	Lycée Franco-Iranien Razi (M.L.F.)	Téhéran	3 587
Liban	Grand Lycée de Beyrouth (M.L.F.)	Beyrouth	2 430
	Petit Lycée (M.L.F.)	Beyrouth	1 956
	Lycée Français (M.L.F.)	Tripoli	618
Libye	Ecole Franco-Libyenne (M.L.F.)	Tripoli	626
Mexique	Collège Franco-Mexicain (A.F.)	Guadalajara	1 470
Nicaragua	Collège Nicaraguayen- Français (M.L.F.)	Managua	380
Total			18 676

A.F. : Alliance Française M.L.F. : Mission Laïque Française

Etablissements privés auxquels le Ministère des Affaires étrangères apporte son concours (année 1977-1978).

Il s'agit d'établissements privés qui appliquent les programmes français et reçoivent à ce titre une aide du Ministère des Affaires étrangères. Cette aide, qui peut revêtir diverses formes, leur est fournie directement par le Ministère des Affaires étrangères et non par l'intermédiaire d'un organisme subventionné.

Pays	Lycées et collèges	Villes	Elèves inscrits
Belgique	6 Collèges Religieux		1 325
Bolivie	Lycée Franco-Bolivien	La Paz	987
Brésil	Lycée Franco-Brésilien Lycée Pasteur	Rio de Janeiro Sao Paulo	446 1 114
Canada	Collège Marie-de-France Collège Stanislas Lycée Claudel	Montréal Montréal Ottawa	1 176 1 487 498
Colombie	Lycée Pasteur	Bogota	1 684
Costa Rica	Lycée Franco-Costaricien	San-José	713
Equateur	Collège La Condamine	Quito	656
Espagne	Collège Français Collège Français Collège Français	Bilbao Saint-Sébastien Valence	731 744 1 284
Etats-Unis	Lycée Français International	Washington	670
Liban	Collège Protestant Collège International	Beyrouth Beyrouth	1 720 1 150
Mexique	Lycée Franco-Mexicain	Mexico	2 637
Pérou	Collège Franco-Péruvien	Lima	1 183
Turquie	Classes Internationales	Ankara	107
Uruguay	Lycée Français	Montevideo	1 697
Total			22 009

Ecoles françaises de l'étranger (année 1977-1978).

Dans cette catégorie sont rangés tous les établissements qui bénéficient du statut d'école française de l'étranger tel qu'il est défini par le décret du 4 octobre 1971.

A ce titre, ils reçoivent une subvention de fonctionnement du Ministère de l'Education et sont aidés par le Ministère des Affaires étrangères, notamment par la prise en charge des traitements d'enseignants détachés.

Leur vocation prioritaire est la scolarisation des enfants des membres des colonies françaises à l'étranger.

EUROPE

Pays	Etablissements	Elèves Inscrits
Allemagne (RFA)	Ecole Française de Bad Godesberg	312
	Ecole Française de Dusseidorf	164
	Ecole Française de Francfort	270
	Ecole Française de Hambourg	74
	Ecole Française de Munich	284
	Ecole Française de Sarrebruck	236
	Ecole Française de Stuttgart	28
Belgique	Ecole Française de Gand	62
Bulgarie	Ecole Française de Sofia	26
Danemark	Ecole Française de Copenhague	343
Espagne	Lycée Français d'Alicante	954
	Ecole Française de Malaga	240
	Ecole Française de Palma	199
	Ecole Française de Benidorm	25
	Ecole Française de Saragosse	100
	Ecole Française d'Ibiza	80
	Ecole Française de Barcelone	32
Finlande	Ecole Française d'Helsinki	37
Grande-Bretagne	Ecole Française de Londres	245
Grèce	Cours Français d'Athènes	743
	Ecole Française de Thessalonique	44
	Ecole Française de Faidopolis	52
Hongrie	Ecole Française de Budapest	27
Irlande	Ecole Française de Dublin	88
Italie	Ecole Française de Florence	29
	Lycée Français de Milan	571
	Ecole Française de Naples	15
	Ecole Française de Turin	252
Norvège	Ecole Française d'Oslo	173
Pays-Bas	Lycée Français de La Haye	595
	Ecole Française d'Amsterdam	64
Pologne	Ecole Française de Varsovie	108
Roumanie	Ecole Française de Bucarest	143

Suède	Ecole Française de Stockholm	338
Suisse	Ecole Française de Bâle	92
	Ecole Française de Berne	78
	Ecole Française de Genève	142
	Ecole Française de Zurich	251
Tchécoslovaquie	Ecole Française de Prague	90
Turquie	Ecole Française d'Ankara	210
	Ecole Française d'Istanbul	294
U.R.S.S.	Ecole Française de Moscou	269
Yougoslavie	Ecole Française de Belgrade	130
ASIE - OCEANIE		
Pays	Etablissements	Elèves Inscrits
Afghanistan	Ecole Française de Kaboul	41
Arabie Saoudite	Ecole Française de Djeddah	228
	Ecole Française de Ryad	244
	Ecole Française de Dammâm	154
Australie	Ecole Franco-Australienne Camberra	212
	Ecole Française de Melbourne	44
	Ecole Française de Sydney	51
Barhein	Ecole Française de Manama	46
Chine	Ecole Française de Pékin	130
Corée	Ecole Française de Séoul	37
Emirats Arabes Unis	Ecole Française d'Abou-Dhabi	290
Hong Kong	Ecole Française Internationale de Hong-Kong	178
Inde	Ecole Française de New-Delhi	90
Indonésie	Cours Saint-Exupéry de Djakarta	162
Irak	Ecole Française de Bagdad	242
Iran	Ecole Française d'Ispahan	78
Israëli	Ecole Française de Tel-Aviv	60
	Ecole Française de Jérusalem	54
Jordanie	Ecole Française d'Amman	28
Koweït	Ecole Française de Koweït	474
Laos	Ecole Georges-Marguier de Vientiane	114
Malaisie	Ecole Française de Kuala-Lumpur	40
Oman	Ecole Française de Mascate	10
Pakistan	Ecole Française de Karachi	57
Qatar	Ecole Française de Doha	79
Singapour	Ecole Française de Singapour	103
Syrie	Ecole Française de Damas	265

Thaïlande	Ecole Française de Bangkok	152
------------------	-----------------------------------	------------

AFRIQUE

Pays	Etablissements	Elèves Inscrits
Afrique du Sud	Ecole Française de Johannesburg	112
Angola	Ecole Française de Luanda	43
R.A. Egypte	Ecole Française du Caire	418
Gambie	Ecole Française de Banjul	20
Ghana	Ecole Française d'Accra	261
Guinée	Ecole Française de Conakry	153
Kenya	Ecole Française de Nairobi	215
Libéria	Ecole Française de Monrovia	182
Libye	Ecole Française de Benghazi	200
Nigeria	Ecole Française de Lagos	326
	Ecole Française de Kaduna	53
	Ecole Française de Kano	54
Ouganda	Ecole Française de Kampala	54
Sierra Leone	Ecole Française de Freetown	22
Soudan	Ecole Française de Khartoum	47
Tanzanie	Ecole Française de Dar es Salam	60

AMERIQUE

Pays	Etablissements	Elèves Inscrits
Brésil	Ecole Française de Brasília	106
	Ecole Française de Recife	10
Cuba	Ecole Française de La Havane	51
El Salvador	Lycée Français de San Salvador	322
Etats-Unis	Lycée Français de San Francisco	180
	Ecole Française de Boston	72
	Ecole Française de Houston	76
Guatemala	Collège Jules-Verne du Guatemala	279
Haïti	Cours Alexandre-Dumas de Port-au-Prince	263
Honduras	Lycée Franco-Hondurien de Tégucigalpa	164
Panama	Ecole Franco-Panaméenne de Panama	12
Paraguay	Ecole Française d'Asunción	11
Uruguay	Ecole Française de Paysandu	105
Venezuela	Collège Francia de Caracas	742

Total 18785

TOTAL GENERAL 114527

**Etablissements publics ou privés étrangers où l'enseignement du français est renforcé
(année 1977-1978).**

Il s'agit d'établissements étrangers où le curriculum enseigné est local, mais où l'enseignement du français est renforcé, soit parce qu'un nombre d'heures important lui est consacré, soit parce que d'autres disciplines, comme les sciences, sont enseignées en français.

Le Ministère des Affaires étrangères aide ces établissements par la prise en charge des traitements d'enseignants ou par le versement de subventions.

Pays	Nombre d'établissements	Pays	Nombre d'établissements	Pays	Nombre d'établissements
Autriche	1	Emirats Arab. Unis	3	Maroc	16
Belgique	4	Iran	8	Afghanistan	2
Chypre	3	Israël	14	Inde	6
Espagne	6	Jérusalem	18	Japon	6
Finlande	1	Jordanie	15	Etats-Unis	1
Grande-Bretagne	1	Liban	30	+ 1 800 classes primaires et maternelles en Louisiane	
Grèce	19	République Arabe d'Egypte	54		
Portugal	1	République		Bolivie	1
Saint-Siège	1	Arabe Syrienne	25	Pérou	1
Turquie	9				

Ces établissements scolarisent au total plus de 250 000 élèves. En dehors de ceux qui figurent ci-dessus, il existe dans le monde un grand nombre d'établissements où la langue française occupe une place privilégiée, mais qui ne reçoivent pas d'aide du Ministère des Affaires Etrangères. C'est notamment le cas au Canada, aux Etats-Unis et dans plusieurs pays d'Amérique Latine.

**Etablissements privés appliquant les programmes français
et ne recevant pas d'aide du Ministère des Affaires étrangères (année 1977-1978).**

Bien qu'ils ne reçoivent pas d'aide du Ministère des Affaires étrangères, ces établissements n'en sont pas moins de type français. Ils appliquent les programmes français et emploient des enseignants titulaires de diplômes français. Il s'agit soit d'établissements de statut local, financés entièrement par les droits de scolarité acquittés par les familles, soit d'établissements fondés et entretenus par des sociétés françaises pour assurer la scolarisation des enfants de leur personnel. Dans ce dernier cas, leur existence est souvent temporaire (« écoles de chantier »). La présente liste ne saurait donc être exhaustive.

Pays	Lycées et collèges	Villes
Afrique du Sud	4 Ecoles de Société	
Arabie	2 Ecoles de Société	
Brésil	5 Ecoles de Société	
Canada	1 Ecole de Société	Calgary
Emirats Arabes Unis	1 Ecole de Société	
Espagne	Ecole Ferdinand-de-Lesseps 12 Ecoles Confessionnelles	Barcelone
Etats-Unis	Lycée Français Lycée Kennedy Lycée Français Ecole Internationale Ecole Française	New York New York Los Angeles Denver Chicago
Grande-Bretagne	1 Ecole de Société	Aberdeen
Indonésie	2 Ecoles de Société	
Irak	2 Ecoles de Société	
Iran	7 Ecoles de Société	
Italie	Institut Saint-Dominique	Rome
Mexique	2 Ecoles privées	Mexico
Nigeria	18 Ecoles de Société	
Oman	1 Ecole de Société	
Pays-Bas	Ecole Française 1 Ecole de Société	Rotterdam Flessingue
Soudan	1 Ecole de Société	
Venezuela	1 Ecole de Société	
Zambie	2 Ecoles de Société	

ANNEXE N° 3

LISTE DES CONTRIBUTIONS INTERNATIONALES

Contributions internationales obligatoires (chapitre 42-31).

Organisations	Contributions		Contributions Prévisions pour 1978
	versées en 1977	versées ou à verser en 1978	
C.N.U. et Institutions spécialisées des Nations-Unies			
Organisation des Nations-Unies (O.N.U.).....	9-311.300	12.677.000	122.669.380
Organisation des Nations-Unies industriel (O.N.U.D.I.).....			5.154.000
Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la Culture (U.N.E.S.C.O.).....	32.220.822	29.500.000	37.251.000
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'Agriculture (O.A.A.).....	26.755.716	3-070.000	37.160.000
Organisation mondiale de la santé (O.M.S.).....	42.377.445	44.068.000	48.485.000
Organisation météorologique mondiale (O.M.N.).....	3.298.500	3.425.000	3.425.000
Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.)	6.138.392	6.474.000	8.254.000
Organisation internationale du travail (O.I.T.).....	23.003.650	24.480.000	29.722.000
Organisation sanitaire panaméricaine.....	2.8326	259.000	304.000
Commission intermédiaire de l'organisation internationale de commerce (I.A.T.T.).....	3.073.136	6.423.000	7.004.000
Agence Internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.)....	11.270.469	13.637.000	15.000.000
Force d'urgence des Nations Unies (O.N.U.S.F.).....	2.600.000	2.583.000	3.080.000
Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (O.N.C.I.).....	889.700	829.000	1.069.000
Centre international de l'enfance (C.I.E.).....	7.500.000	9.230.000	9.600.000
Programme élargi de lutte contre le criquet pélerin sur le plan interrégional.....)			
Organisation de lutte contre le criquet pélerin dans l'Est africain.....)	261.600	270.000	297.000
Convention sur l'élimination de la discrimination raciale..	33.300	75.000	82.000
Force d'urgence des Nations-Unies au Proche-Orient.....	28.576.000	31.945.820	35.389.820
Force intérimaire des Nations Unies au Liban		16.250.000	16.250.000
Centre intergouvernemental de documentation sur l'habitat et l'environnement dans les pays de la Commission Economique pour l'Europe des Nations-Unies (CIDMEC) nouveau.....	300.000	380.500	418.700
Programme des Nations-Unies pour la sauvegarde des monuments de l'Europe.....	"	"	"
I. - Organisations internationales européennes			
Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.).....	4.911.385	6.514.500	7.150.000
Conseil de l'Europe.....	21.708.397	30.000.000	34.850.000
Organisation de coopération et de développement économique (O.C.D.E.).....	25.592.000	29.700.000	30.700.000
Conseil de coopération méditerranéenne.....	1.501.800	2.332.900	2.332.900
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protec- tion des plantes.....	80.000	90.000	99.000
Organisation européenne pour la sécurité de la navigation mérienne (Eurocontrol).....	30.223.674	38.851.000	38.851.000
Centre international des hautes études agronomiques méditer- ranéennes.....	3.278.496	3.200.000	3.465.600
Conférence sur la sécurité de la Coopération en Europe (C.S.C.E.).....	2.817.600	2.373.240	2.513.240
II - Autres organisations			
1° - Relations Internationales			
Commission internationale de surveillance et de contrôle du cesses-le-fou en Indochine.....	"	"	"
Assemblée à l'Atlantique Nord.....	768.686	715.000	947.000
Fonds de développement de la Namjun.....	"	463.300	463.300
Secrétariat international de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.).....	37.035.000	41.857.000	43.092.127
Agence de coopération culturelle et technique de la franco- phonie.....	22.905.820	24.750.000	27.400.000
Union Latine.....	160.380	298.000	298.000
Institut d'Etudes et de Culture arabe et Islamique.....	"	"	2.500.000

Organisations	Contributions		Contributions Prévisions pour 1979
	versées en 1977	versées ou à verser en 1978	
2° Droit - Administration			
Bureau permanent de la HAIE de droit international privé...	95.365	130.000	130.000
Commission internationale de l'état civil.....	13.200	18.000	18.000
Commission et tribunaux arbitraux.....	1-0.000	186.500	226.156
Cour permanente d'arbitrage de la Haye.....	24.507	24.500	26.500
Institut international des sciences administratives.....	131.850	156.000	154.000
Institut international pour l'unification du droit privé...	119.295	165.000	146.500
Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)	1.057.520	1.518.000	1.565.158
Bureau International d'éducation.....	20.600	20.600	22.600
Institut international de la technologie.....	2.269.000	2.269.000	2.269.000
3° - Arts Littérature			
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels.....	300.326	252.000	363.800
Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.....	265.854	366.000	346.000
Université européenne de Florence - Institut européen d'étu des supérieures universitaires à Florence.....	2.518.400	3.000.000	3.046.200
Organisation des Ministre de l'Éducation du Sud-Est asiatique (S.E.A.N.E.O.).....	54.500	59.500	64.500
Convention pour la protection du patrimoine mondial culture et national.....	207.500	564.000	250.200
4° - Commerce - Industrie - Matières premières -			
Bureau International des poids et mesures.....	837.322	557.000	1.000.000
Bureau International de métrologie légale.....	64.212	70.600	77.600
Bureau International de normalisation.....	3-0.975	374.900	451.900
Comité International du Coton.....	66.900	73.600	80.600
Commission agricole internationale.....	6.528	7.370	7.970
Conseil international de l'étain.....	1-7.017	102.000	147.400
Groupe d'études du caoutchouc.....	22.600	24.800	27.800
Groupe d'études du plomb et du zinc.....	36.318	61.000	55.800
Organisation Internationale du Café.....	425.107	772.600	772.600
Accord International du cacao.....	172.675	214.000	235.000
Comité Européen de normalisation.....	106.083	116.600	128.600
5° - Agriculture - Chasse - Pêche			
Association internationale d'essais de sciences.....	5.225	6.500	6.700
Commission internationale des industries agricoles et alimen- taires.....	115.500	134.500	147.500
Commission internationale de lutte biologique contre les ennemis des cultures.....	12.000	18.700	20.700
Commission internationale pour la chasse à la baleine.....	16.456	25.000	20.000
Commission internationale pour les pêcheries du Nord-Ouest de l'Atlantique.....	104.900	143.000	157.000
Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Est et de la mer du Nord.....	26.400	66.000	72.000
Conseil international du blé.....	44.500	48.500	53.900
Conseil international du sucre.....	19.100	21.000	23.000
Conseil oléicole international.....	60.000	54.400	59.400
Office international des épices.....	123.960	176.400	193.400
Office international de la vigne et du vin.....	205.372	221.500	243.900
Union internationale des instituts de recherches forestières.	300	300	300
Commission internationale pour la conservation des thonides de l'Atlantique.....	181.300	217.400	238.400
Organisation internationale du thon tropical.....	31.680	34.800	38.800
Union internationale pour la protection des obtentions végétales.....	421.928	579.000	510.000
Commission internationale pour les pêcheries de l'atlantique Sud Oriental.....	21.459	43.000	47.000
Agence des Pêches du Pacifique Sud.....			Nombre

Organisations	Contributions		Contributions Prévisions pour 1979
	versées en 1977	versées ou à verser en 1978	
6° Communications - Tourisme			
Association du tourisme dans les Caraïbes.....	1-6.400	161.000	177.000
Commission Internationale de la Neige.....	81.000	103.000	97.000
Commissions glaciologiques internationales.....	370.620	374.000	440.600
Exploration des glaces dans l'Atlantique Nord.....	210.500	210.500	210.500
Office central des transports internationaux par chemin de fer.....	621.137	768.000	701.800
Organisation des Caraïbes Inter-régionale de secours d'urgence.....	32.400	35.600	39.600
Organisation mondiale du tourisme.....	308.611	471.000	471.000
7° Sciences et techniques			
Centre International de calcul.....	1.777.500	1.423.000	1.725.000
Commission du Pacifique Sud.....	2.799.000	2.200.000	2.953.900
Commission Internationale pour l'étude sur l'encadrement des Câbles.....	2-0	2-0	2-0
Conseil International pour l'exploration de la mer.....	175.000	220.000	2-2.000
Conseil International pour l'exploration scientifique de la Méditerranée.....	37.000	21.100	23.100
Conseil Scientifique du Pacifique.....	6.600	7.000	7.000
Institut International du froid.....	163.171	191.400	194.400
Institut latino-américain de recherches forestière et de formation professionnelle.....	14.200	24.900	25.900
Bureau permanent de la commission internationale permanente pour l'étude des arcs à feu portatifs.....	3.780	8.400	8.400
Bureau hydrographique international.....	70.756	95.000	116.000
Institut international pour l'industrialisation du "Softwar"	"	"	"
8° Santé - Hygiène			
Commission internationale pour la protection de la Neige contre la pollution.....	4.950	6.200	6.200
Commission internationale pour la protection de l'air contre la pollution.....	121.000	202.400	222.400
Commission internationale pour la protection de la terre contre la pollution.....	5.500	8.100	9.100
Union internationale contre le cancer.....	35.000	41.500	45.500
Union internationale contre le péril vénérien.....	990	750	750
Centre international de recherche sur le cancer.....	"	"	"
Comité international de la Croix-Rouge.....	965.200	1.000.000	779.700
Convention d'Oslo pour la prévention de la pollution marine contre les opérations d'immersion.....	72.268	85.000	87.400
Commission franco-italo-yougoslave pour la protection des eaux côtières.....	10.600	11.600	11.600
Aide à la Santé.....	"	"	"
Fonds de Développement à la K-2 Egypte.....	"	"	"
Convention pour la prévention de la pollution marine d'origine tellurique.....	"	87.000	40.000
Convention européenne pour la protection des eaux douces internationales contre la pollution.....	"	"	"
Convention de Londres pour la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion des déchets.....	42.400	46.600	51.600
Accord de Monaco sur la protection du littoral méditerranéen	"	70.000	70.000
Convention sur la lutte de la pollution en Méditerranée	"	"	3.000.000
Organisations à vocation scientifique			
Recherche hors enveloppe			
Conférence spatiale européenne (C.S.E.).....	164.400	180.800	198.800
Conférence européenne sur les télécommunications spatiales (C.E.T.S.).....	37.600	37.600	41.100
Agence européenne pour l'énergie nucléaire (A.E.E.N.).....	2.302.480	2.406.750	2.479.750
Enveloppe - Recherche			
Centre international de recherche sur le cancer.....	2.352.665	2.475.570	2.799.570
Organisation européenne de recherche nucléaire (C.E.R.N.)	286.170.750	315.687.630	333.881.630
Biologie moléculaire (E.M.B.O.).....	11.478.858	16.344.000	18.694.000
Astronomie (E.S.O.).....	22.314.435	24.535.000	27.136.000
Coopération européenne scientifique et technique.....	330.000	360.000	396.000
Centre de prévision météorologique à moyen terme.....	7.000.000	10.823.000	11.760.000
T O T A L X	788.730.075	913.798.930	998.082.431

Contributions internationales bénévoles (chapitre 42-32).

Organisations	Contributions		Contributions Prévisions pour 1979
	versées en 1977	versées ou à verser en 1978	
Programme des Nations-Unies pour le développement (P.N.U.D.).....	69.000.000	69.000.000	69.000.000
Programme alimentaire mondial (P.A.M.).....	1.470.000	1.470.000	1.470.000
Fonds international de secours à l'enfance (F.I.S.E.).....	8.630.875	8.630.875	8.780.875
Programme d'aide et de travail de secours pour les réfugiés arabes en Palestine (UNRWA).....	4.900.000	4.900.000	4.900.000
Fonds des Nations-Unies pour les secours aux réfugiés (U.N.R.R.F.).....	2.502.000	3.002.000	3.202.000
Fonds volontaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique.....	590.000	550.000	1.605.000
Institut de recherche des Nations-Unies pour le Développement Social.....	220.000	220.000	220.000
Aide au développement industriel (C.I.D.I.).....	278.000	278.000	278.000
Institut des Nations-Unies pour le développement et la recherche (U.N.I.T.A.R.).....	120.000	120.000	120.000
Institut de criminologie.....	105.000	105.000	105.000
Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population.....	490.000	490.000	490.000
Fonds des Nations-Unies pour l'environnement.....	6.000.000	6.000.000	6.000.000
Fonds des Nations-Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.....	490.000	490.000	490.000
Fédération internationale pour l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement des territoires.....	55.000	55.000	55.000
Centre International de documentation sur l'habitat et l'environnement (C.I.D.H.E.C.).....	300.000	300.000	300.000
Fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes de l'apartheid.....	170.000	170.000	170.000
Fonds des Nations-Unies pour l'Afrique australe.....	490.000	490.000	490.000
Fonds des Nations-Unies pour la Namibie.....	59.035	96.000	799.035
Conférence des régions de l'Europe du Nord-Ouest.....	30.000	33.000	20.500
Association internationale des congrès des chemins de fer.....	8.400	9.300	6.490
Association internationale des congrès de navigation.....	13.400	17.000	9.418
Association internationale des Services de signalisation maritime.....	13.860	16.500	8.406
Association internationale des congrès de la route.....	20.500	30.000	20.550
Association internationale des Ponts et Charpentes.....	2.196	2.196	2.196
Organisation internationale des Transports à cables.....	3.900	3.960	3.960
Association cartographique internationale.....	18.000	18.000	3.660
Union internationale pour l'éducation sanitaire.....	40.000	40.000	34.000
Collège de l'Europe à Bruges.....	17.100	17.100	17.100
Association internationale des parlementaires de langue française.....	600.000	300.000	300.000
Contribution à la célébration du bicentenaire de l'indépendance américaine.....	1.120.000	1.120.000	1.120.000
Comité français pour la campagne mondiale contre la faim.....	280.000	280.000	280.000

Organisations	Contributions		Contributions prévues pour 1979
	versées en 1977	versées ou à verser en 1978	
Programme de lutte contre les maladies tropicales.....	-	-	1.000.000
Institut de la langue.....	-	-	500.000
Association des femmes diplômées des universités.....	-	-	1.000 (1)
Conseil international de la langue française.....	-	-	370.000 (1)
Fédération mondiale des villes jumelées - Cité sans frontières.....	-	-	200.000 (1)
Centre d'éducation européenne.....	-	-	5.000 (1)
Centre européen de coordination, de recherche et de documentation en sciences sociales.....	-	-	100.000 (1)
Union Culturelle et Technique de langue française.....	-	-	3.000 (1)
Comité international des moyens d'enseignement.....	-	-	8.000 (1)
S.A.R.P. (Global atmosphere P... ..)	-	-	33.000 (1)
<u>Enveloppe - Recherche</u>			
Veille météorologique mondiale.....	3.900.000	1.507.000 (2)	1.967.000 (2)
Commission géomagnétique intergouvernementale de l'U.E.S.C.O.....	157.000	157.000	157.000
Institut international pour l'analyse systématique des systèmes.....	956.000	956.000	1.460.000
Fondation internationale de la science.....	230.000	234.000	235.000
Centre de météorologie.....	-	-	-
Conseil international des Unions Scientifiques.....	-	-	190.000
TOTAL			113.275.236

(1) Contributions versées survenant sur d'autres chapitres du budget du Ministère des Affaires Étrangères.

(2) Contribution augmentée des crédits non utilisés et reportés à la gestion 1978 soit 2.190.000, qui ont déjà été engagés en 1977.

ANNEXE N° 4

COLONIES FRANÇAISES A L'ETRANGER

Statistique des ressortissants Français au 1^{er} janvier 1978.

Immatriculés et non immatriculés.

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Afghanistan :			
Kaboul	210	11	221
Afrique du Sud :			
Johannesburg	4 395	»	4 395
Le Cap.....	947	280	1 223
	5 338	280	5 618
Albanie :			
Tirana	12	2	14
Algérie :			
Alger	24 656	»	24 656
Annaba	2 797	»	2 797
Constantine	3 930	1 520	5 450
Oran	10 098	600	10 698
Ouargla	1 089	158	1 247
	42 570	2 278	44 848
Allemagne :			
Bonn	1 704	283	1 987
Baden-Baden	21 586	2 150	23 736
Berlin	10 565	800	11 365
Brême	499	195	694
Dusseldorf	10 507	2 340	12 847
Francfort-sur-le-Main	5 160	920	6 080
Fribourg-en-Brisgau	32 230	2 000	34 230
Hambourg	3 901	941	4 842
Mayence	15 157	2 259	17 416
Munich	7 579	9 562	17 141
Sarrebruck	13 847	129	13 976
Stuttgart	17 876	326	18 202
Trèves	21 949	3 000	24 949
	162 560	24 905	187 465
Allemagne de l'Est :			
Berlin	1 059	»	1 059
Angola :			
Luanda	118	10	128
Arabie saoudite :			
Djeddah	4 568	425	4 993

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Argentine :			
Buenos-Aires	12 950	1 000	13 950
Rosario	1 750	76	1 826
	14 700	1 076	15 776
Australie :			
Melbourne	2 283	4 557	6 840
Sydney	3 511	»	3 511
	5 794	4 557	10 351
Autriche :			
Vienne	1 600	200	1 800
Innsbruck	723	107	830
	2 323	307	2 630
Bahamas (Commonwealth) :			
Nassau	59	»	59
Bahreïn :			
Manama	296	»	296
Bangladesh :			
Dacca	79	»	79
Belgique :			
Bruxelles	22 774	30 000	52 774
Anvers	2 342	»	2 342
Gand	5 283	5 944	11 227
Liège	11 288	»	11 288
Mons	23 168	15 654	38 822
	64 853	51 598	116 453
Benin (République populaire) :			
Cotonou	2 058	135	2 195
Birmanie :			
Rangoon	41	6	47
Bolivie :			
La Paz.....	435	57	492
Brésil :			
Brasilia	512	52	564
Rio de Janeiro.....	4 182	2 000	6 182
Forto Alegre.....	337	48	385
Recife	473	75	548
São Paulo.....	5 022	25 000	30 022
	10 526	27 175	37 701
Bulgarie :			
Sofia	201	3	204
Burundi :			
Bujumbura	376	4	680
Cameroon :			
Yaoundé	4 495	465	4 960
Douala	6 109	145	6 254
Garoua	1 309	76	1 385
	11 913	686	12 599

	IMMATRI- CULES	NON immatricules.	TOTAL
Canada :			
Edmonton	888	4 000	4 888
Moncton et Halifax.....	662	,	662
Montréal	41 175	15 055	56 230
Québec	4 988	2 250	7 238
Toronto	5 837	1 200	7 037
Vancouver	2 028	2 500	4 528
Winnipeg	554	58	612
	56 132	25 063	81 195
Centrafricain (Empire) :			
Bangui	2 967	,	2 967
Chili :			
Santiago	3 073	3 000	8 073
Chine :			
Pékin	451	19	470
Chypre :			
Nicosie	172	7	179
Colombie :			
Bogota	2 156	220	2 376
Congo (République populaire) :			
Brazzaville	3 326	,	3 326
Pointe-Noire	2 922	143	3 065
	6 248	143	6 391
Corée :			
Séoul	319	9	328
Costa Rica :			
San José de Costa Rica.....	249	54	303
Côte d'Ivoire :			
Abidjan	37 230	5 000	42 230
Bouaké	3 632	700	4 332
	40 862	5 700	46 562
Cuba :			
La Havane.....	267	,	267
Danemark :			
Copenhague	1 838	285	2 123
Djibouti (République) :			
Djibouti	9 719	801	10 520
République dominicaine :			
Saint-Domingue	327	52	379
Egypte (République arabe) :			
Le Caire.....	1 641	226	1 867
Alexandrie	540	,	540
	2 181	226	2 407
El Salvador :			
San Salvador.....	301	19	320
Emirats arabes unis :			
Abou Dhabi.....	1 855	200	2 055
Equateur :			
Quito	682	26	708

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Espagne :			
Madrid	7 509	1 520	9 119
Alicante	5 919	1 450	7 369
Barcelone	12 038	»	12 038
Bilbao	1 653	50	1 703
Malaga	1 689	818	2 507
Palma de Majorque.....	2 357	1 000	3 357
Saint-Sébastien	2 704	200	2 904
Santa Cruz de Ténérife.....	1 022	60	1 082
Séville	1 463	310	1 773
Valence	2 952	1 452	4 404
	39 396	6 860	46 256
Etats-Unis :			
Washington	3 626	3 575	7 201
Boston	3 047	3 000	6 047
Chicago	6 730	20	6 750
Détroit	1 869	600	2 469
Houston	2 420	500	2 920
La Nouvelle-Orléans.....	1 572	2 200	3 772
Los Angeles.....	3 944	2 291	6 235
New York.....	17 694	24 500	42 194
San Francisco.....	11 061	»	11 061
San Juan de Puerto Rico	773	760	1 533
	52 736	37 446	90 182
Ethiopie :			
Addis-Abeba	461	»	461
Dirré Daoua	30	»	30
	491	»	491
Fidji (Iles) :			
Suva	42	4	46
Finlande :			
Helsinki	494	57	551
Gabon :			
Port-Genti!	4 257	506	4 763
Libreville	16 754	2 510	19 264
	21 011	3 016	24 027
Ghana :			
Accra	315	3	318
Grande-Bretagne :			
Londres	25 847	36 000	61 847
Belfast	164	60	224
Cardiff	2 723	584	3 307
Edimbourg et Glasgow.....	1 673	660	2 333
Jersey	2 592	430	3 022
Liverpool	5 079	1 000	6 079
	38 078	38 734	76 812
Gibraltar	35	18	53
Hong-Kong	1 335	130	1 465
	39 448	38 882	78 330

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Grèce :			
Athènes	2 959	2 650	5 609
Salonique	266	30	296
	3 225	2 680	5 905
Guatemala :			
Guatemala	299	>	299
Guinée Bissau :			
Bissau	(1) 62	>	(1) 62
Guinée équatoriale :			
Malabo	12	>	12
Guinée :			
Conakry	656	87	743
Haïti :			
Port-au-Prince	1 108	81	1 189
Haute-Volta :			
Ouagadougou	3 436	150	3 586
Honduras :			
Tégucigalpa	169	16	185
Hongrie :			
Budapest	353	68	421
Inde :			
New-Delhi	241	7	248
Bombay	324	>	324
Calcutta	141	9	150
Pondichéry	12 806	>	12 806
	13 592	16	13 608
Indonésie :			
Jakarta	1 493	130	1 623
Irak :			
Bagdad	2 360	>	2 360
Iran :			
Téhéran	5 834	722	6 556
Irlande :			
Dublin	979	130	1 108
Islande :			
Reykjavik	53	5	58
Israël :			
Tel-Aviv	10 991	5 051	16 042
Haïfa	4 177	5 883	10 062
	15 168	10 936	26 104

(1) Dont 11 au Cap Vert.

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Italie :			
Rome	6 898	470	7 368
Florence	2 157	2 100	4 257
Gênes	2 513	697	3 210
Milan	7 551	728	8 279
Naples	1 428	500	1 928
Palerme	776	138	914
Turin	3 877	»	3 877
Venise et Trieste.....	1 710	3 450	5 160
	26 910	8 083	34 993
La Jamaïque :			
Kingston	70	11	81
Japon :			
Tokyo	1 556	150	1 706
Kobé et Osaka.....	352	35	367
	1 908	185	2 093
Jérusalem :			
Jérusalem	2 836	1 377	4 213
Jordanie hachémite :			
Ammane	283	17	300
Kenya :			
Nairobi	521	2	523
Koweït :			
Koweït	565	»	565
Laos :			
Vientiane	528	»	528
Liban :			
Beyrouth	5 924	85	6 009
Liberia :			
Monrovia	264	33	297
Libye :			
Tripoli d'Afrique.....	1 369	11	1 380
Benghazi	634	170	804
	2 003	181	2 184
Luxembourg :			
Luxembourg	10 132	1 145	11 277
Malaisie :			
Kuala Lumpur.....	353	44	397
Malawi :			
Lilongwe	111	»	111
République malgache :			
Tananarive	7 936	»	7 936
Diego-Suarez	3 320	»	3 320
Fianarantsoa	3 611	450	4 061
Majunga	1 165	219	1 384
Tamatave	2 449	»	2 449
	18 481	669	19 150

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés	TOTAL
Mali :			
Bamako	2 420	61	2 481
Malte :			
La Valette.....	66	»	66
Maroc :			
Rabat	9 975	374	10 349
Agadir	2 207	195	2 402
Casablanca	28 863	1 000	29 863
Fès	4 294	»	4 294
Marrakech	4 033	137	4 170
Oujda	1 212	15	1 227
Tanger et Tétouan.....	1 401	70	1 471
	51 985	1 791	53 776
Ile Maurice :			
Port-Louis	2 548	37	2 585
Mauritanie :			
Nouakchott	1 520	109	1 629
Nouadhibou	1 248	10	1 258
	2 768	119	2 887
Mexique :			
Mexico	6 361	11 000	17 361
Monaco :			
Monaco	15 606	»	15 606
Mongolie :			
Oulan Bator.....	3	»	3
Mozambique :			
Maputo	194	»	194
Népal :			
Katmandou	33	4	37
Nicaragua :			
Managua	315	»	315
Niger :			
Niamey	3 670	400	4 070
Nigeria :			
Lagos	3 715	1 200	4 915
Norvège :			
Oslo	1 806	470	2 276
Nouvelle-Zélande :			
Wellington	393	33	426
Oman (Sultanat) :			
Mascat	158	1	159
Ouganda :			
Kampala	107	»	107

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Pakistan :			
Islamabad	163	»	163
Karachi	239	12	251
	404	12	416
Panama :			
Panama	332	64	416
Paraguay :			
Assomption	227	110	337
Pays-Bas :			
Amsterdam	2 071	1 150	3 221
Rotterdam	4 133	1 200	5 435
	6 206	2 450	8 656
Pérou :			
Lima	1 337	238	1 575
Philippines :			
Manille	383	19	402
Pologne :			
Varsovie	673	72	745
Cracovie	521	7	528
	1 194	79	1 273
Portugal :			
Lisbonne	3 777	»	3 777
Porto	661	»	661
	4 438	»	4 438
Qatar :			
Doha	180	3	183
Roumanie :			
Bucarest	234	49	303
Rwanda :			
Kigali	473	8	481
Saint-Siège :			
Rome	30	38	68
Sénégal :			
Dakar (1).....	16 944	»	16 944
Saint-Louis	576	82	658
	17 520	82	17 602
Seychelles (Iles. :			
Victoria	106	»	106
Sierra Leone :			
Freetown	103	5	110
Singapour (République de) :			
Singapour:	735	16	769

(1) Y compris les quarante-deux Français résidant au Gambie.

	IMMATRI- CULES	NON immatricules.	TOTAL
Somalie :			
Mogadiscio	35	3	38
Soudan :			
Khartoum	316	5	321
Sri Lanka :			
Colombo	108	13	121
Suède :			
Stockholm	1 916	567	2 483
Suisse :			
Berne	10 650	1 220	11 870
Bâle	9 319	900	10 219
Genève	27 253	:	27 253
Lausanne	15 092	:	15 092
Zurich	5 132	:	5 132
	67 446	2 120	69 566
Surinam :			
Paramaribo	28	:	28
République arabe syrienne :			
Damas	1 212	140	1 352
Alep	403	80	483
	1 615	220	1 835
Tanzanie :			
Dar es Salam.....	141	:	141
Tchad :			
N'Djamena	3 859	148	4 007
Tchécoslovaquie :			
Prague	667	370	1 037
Thaïlande :			
Bangkok	915	54	969
Togo :			
Lomé	2 992	280	3 272
La Trinité et Tobago :			
Port of Spain.....	350	9	359
Tunisie :			
Tunis	13 228	522	13 750
Sfax	1 522	500	2 022
	14 750	1 022	15 772
Turquie :			
Ankara	335	:	335
Istanbul	833	:	833
Izmir	274	2	278
	1 442	2	1 444
URSS :			
Moscou	1 299	82	1 381
Leningrad	55	:	55
	1 354	82	1 436

	IMMATRI- CULES	NON immatriculés.	TOTAL
Uruguay :			
Montevideo	1 482	619	2 101
Venezuela :			
Caracas	5 312	3 000	8 312
Vietnam :			
Hanoi	51	2	53
Ho Chi Minh-Ville.....	1 550	»	1 550
	1 601	2	1 603
Yémen du Sud :			
Aden	54	»	54
Yémen du Nord :			
Sanaa	135	22	157
Yougoslavie :			
Belgrade	424	27	451
Zagreb	426	60	486
	850	87	937
Zaire :			
Kinshasa	3 848	»	3 848
Lubumbashi	1 423	142	1 565
	5 271	142	5 413
Zambie :			
Lusaka	312	»	312
Total	972 871	291 516	1 264 387

ANNEXE N° 5

CHAPITRE 42-21

1. — Liste des articles.

- Art. 10** — Etablissements culturels et d'enseignement :
- Paragraphe 10. — Fonctionnement des établissements français.
 - Paragraphe 20 — Frais de missions (enseignement, inspections, examens).
 - Paragraphe 30. — Frais de stages de perfectionnement.
 - Paragraphe 40 — Aide à l'enseignement privé et aux œuvres à l'étranger.
 - Paragraphe 50. — Service des emprunts.
- Art. 21** — Echanges culturels. — Missions et congrès, échanges de personnes et accueil.
- Art. 22.** — Echanges culturels. — Réceptions.
- Art. 23.** — Echanges culturels. — Recherches archéologiques.
- Art. 24.** — Echanges culturels. — Boursiers français à l'étranger.
- Art. 25.** — Echanges culturels. — Jeunes et extra-universitaires.
- Art. 26.** — Echanges culturels. — Boursiers étrangers en France.
- Art. 30.** — Echanges artistiques.
- Art. 41.** — Livres, publications, photographies.
- Art. 42.** — Documentation.
- Art. 43.** — Expositions. Documentaires.
- Art. 44.** — Moyens audio-visuels. Radio-télévision.
- Art. 45.** — Autres moyens audio-visuels.

2. — Pourcentage des dépenses réglées en devises.

TITRE ET CHAPITRE	DEPENSES totale régées en devises.	DOTATION budgétaire 1978 des titres et chapitres.	POURCEN- TAGE des dépenses régées en devises par rapport à la dotation budgétaire 1978.
(En millions de francs.)			
TITRE IV			
Interventions publiques			
Chapitre 42 21.			
Article 10.....	110,324	119,717	92,15
Article 21.....	2,895	3,789	50
Article 23.....	4,371	4,371	100
Article 24.....	6,249	6,249	100
Article 26.....	4	24,977	16,01
Article 30.....	14,195	17,744	80
Article 41.....	3,173	15,864	20
Article 43.....	0,406	0,406	100
Article 45.....	3,165	31,655	10
Total chapitre 42-21.....	148,778	269,084	55,29

3. — Liste des organismes et des opérations subventionnées à l'aide des crédits suivants.

- Article 30 : échanges artistiques.
- Article 41 : livres, publications, photographies.

Gestion 1978.

**Subventions versées à des organismes en France
sur le chapitre 42-21, article 30, paragraphe 10 (échanges artistiques).**

A. — Théâtre	262 000
B. — Ballet	60 000
C. — Arts plastiques.....	31 000
D. — Musique	474 000
a) Festivals	384 000
b) Concours internationaux de musique.....	90 000
	<hr/>
Total	827 000

**Nomenclature des opérations imputées sur le chapitre 42.21, article 30, paragraphe 10.
(En dehors de la subvention du Ministère des Affaires étrangères à l'action artistique.)**

I — Subvention à des organismes en France.

Objet de la Dépense	Utilisation	Subvention accordée en 1978.
	A - THEATRE	
Centre Français de Théâtre	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités du Centre comportent notamment : • La fabrication d'un bulletin diffusé dans nos postes à l'étranger • La tenue d'un secrétariat permanent international du Nouveau Théâtre 	100.000
Festival Mondial de Théâtre de Nancy Bi-annuel	<p>Deux manifestations en 1978 :</p> <p>en printemps et en Octobre :</p> <p>"Théâtre du Rire"</p> <p>"Théâtre Poétique"</p> <p>Préparation très soignée du festival 1979, qui comporte des dépenses exceptionnelles s'ajoutant aux dépenses ordinaires de fonctionnement.</p>	75.000
Centre International de Recherches et de Pratiques Dramaturgiques (Jocelyne Galant)	Recherche collective sur le Théâtre l'opéra et le rôle de l'acteur avec la participation de metteurs en scène, comédiens, théoriciens et dramaturges étendus en Italie et Allemagne Fédérale. Publication.	35.000
Festival d'Avignon	Le Cercle d'Echanges Artistiques Internationaux invite chaque année au Festival d'Avignon une dizaine de personnalités recommandées par le Département et les Services Culturels de nos Ambassades.	20.000
Association Internationale de Critique de Théâtre	Participation des critiques et auteurs français à des colloques internationaux : <ul style="list-style-type: none"> - Congrès Mondial de Varsovie - Symposium sur le théâtre contemporain à Londres - Colloque sur le théâtre francophone en Belgique 	3.000
Société d'histoire du Théâtre	<ul style="list-style-type: none"> • Publication quadrimestrielle de la Revue d'histoire du Théâtre où sont présentées des études sur les formes dramatiques et musicales à travers le monde : • Service de documentation ouvert au public • Etablissement d'une chronologie des spectacles 	6.000
Festival de Bar-le-Duc Festival International d'Art Dramatique et Lyrique - Biennale de Vicqy	Rencontre franco-allemande de Théâtre Amateur à Bar-le-Duc	3.000
Communauté Internationale de Recherche du Théâtre Visuel	<p>Poursuite des activités d'un centre d'échanges et de formation sur les techniques théâtrales de communication visuelle.</p> <p>Ateliers et Rencontres avec le concours de comédiens et metteurs en scène "autodidactes".</p> <p>Echanges de spectacles avec l'étranger.</p>	20.000
	B - BALLET	
Festival International de la Danse	Invitation de troupes étrangères	60.000

Objet de la Dépense	Utilisation	Subvention accordée en 1974
C - ARTS PLASTIQUES		
Comité Français de l'Association Internationale des Critiques d'Art	Les activités de cet organisme consistent essentiellement à l'organisation de rencontres internationales entre critiques d'art, de colloques, etc.	5 000
Festival International de la Peinture à Cagnes-sur-Mer	Présentation d'œuvres d'artistes étrangers	5 000
Comité National Français des Arts Plastiques	Accueil et prise en charge de personnalités étrangères séjournant en France	9 000
Biennale Internationale de Céramique d'Art de Vallauris		3 000
Cité Internationale des Arts	Accueil et logement de jeunes artistes étrangers	3 000
Biennale de Paris	Présentation d'œuvres d'artistes étrangers	20 000
Festival d'Avignon-Provence	<p>D - MUSIQUE</p> <p>a - Subventions aux festivals en 1974</p> <p>Opéras et concerts. Participe parfois d'ensembles et d'artistes étrangers</p>	65 000
Festival d'Automne S. M. L. P.		50 000 15 000
Académie Internationale d'Est de Nice	Accueil de professeurs venus de Belgique, URSS, Allemagne, U. S. A., Autriche. Nombreux élèves étrangers	40 000
Comité National de la Musique	Activités internationales de cet organisme : participations aux réunions annuelles de travail du Groupement Européen des Comités Nationaux de la Musique	50 000
Festival de Royan	Art de France	
Festival de Biarritz		10 000
Printemps Musical de Paris et des Villes Nouvelles	Création du Centre International de "Musique Comp." œuvre originale pour choeur, orchestre et ballet. 2 concerts par an sous la direction du compositeur, et par ailleurs des concerts.	15 000
Festival Festival de Paris		25 000
Rencontres Internationales d'Art Contemporain de La Rochelle		15 000
Festival International de Besançon		15 000
Musical de Bordeaux		10 000
Festival de Strasbourg	Orchestre et choeurs de la Radio-Télévision de Berlin D.R. Choeurs de la Staatstheater Musik de Düsseldorf Jessye Norman Meles Quartet Victoria Pochtshova Isaac Stern Orchestre National d'Espagne	15 000
Festival de Musique Ancienne de Santes		15 000
Conservatoire Européen de Musique	Accueil de professeurs et d'étudiants étrangers notamment grecs, japonais, etc.	5 000
Centre Musical International d'Annecy	Professeurs étrangers : Oscar Cocoros Elèves venus de Canada, Suisse, Belgique, Bulgarie, Brésil, Espagne, Grande-Bretagne, Grèce, Pays-Bas, Turquie, Iran, Islande, Japon, Mexique, Paraguay, Portugal, R. F. A., Suède	5 000

Objet de la Dépense	Utilisation	Subvention accordée en 1978
Fondation Royaumont		6.000
Festival de Saint-Denis		2.000
Saison Musicale d'Eté de Sceaux		3.000
Association des Amis du Royaume de la Musique	Réception de personnalités et de musiciens étrangers. Union Européenne des Concours Nationaux de Musique pour la Jeunesse	3.000
Rithma	Réunions de lauréats des Conservatoires et Ecoles de Musique. Ateliers Musique. Concerts dans la rue.	3.000
Jeillet Musical de Saint-Germain-en-Laye	Accueil d'étrangers aux cours d'interprétation. Concours Debussy.	5.000
Festival de jeunes solistes organisé par le Mouvement Culturel et Musical de Fordeaux		2.000

Appui aux concours internationaux de musique.

Les budgets des concours internationaux de musique sont pratiquement toujours en déficit. Les seules rentrées prévues, en dehors des subventions, sont celles des inscriptions et, éventuellement, des places payantes aux épreuves finales et au concert au cours duquel sont entendus les lauréats.

Objet de la Dépense	Utilisation	Subvention accordée en 1978
Concours International M. LONG-J. THIBAUD	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	5.000
Concours International de jeunes chefs d'orchestre de Besançon	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	10.000
Concours International d'Orgue "Grand Prix de Chartres"	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	15.000 (année du Concours)
Concours International de Chant de Paris	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	10.000
Concours International de Piano Forte	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	5.000
Concours International de Flûte organisé par la Guilde Française des Artistes Solistes (Janvier)	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	5.000 (complément de subvention)
Concours International de la Mélodie Française	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	5.000
Concerts d'Echanges entre le C. N. S. M. P. et les conservatoires étrangers	Accueil des membres étrangers du jury (voyages et séjour)	35.000

Troupes subventionnées à l'étranger (13).

Danemark : Compagnie Sans Souci	5 000
Finlande : Compagnie Théâtre Amateur d'Helsinki	3 000
République arabe d'Egypte : Tréteaux du Caire et Troupe locale d'Alexandrie	4 000
Algérie : Tréteaux du Soleil	60 000
Afghanistan : Théâtre de Kaboul	4 000
New-York : Centre français d'Art dramatique	5 000
Comédiens français de la Nouvelle-Orléans	6 000
Argentine : troupes locales rayonnant dans les pays voisins	10 000
Brésil : Théâtre de la Maison de France	10 000
Pérou : Théâtre de l'Alliance française de Lima	2 000
Costa Rica : Théâtre Arlequin	2 000
Chili : Compagnie Théâtre Amateur	3 000
Roumanie : Les Masques	3 000

b) SUBVENTIONS SUR L'ARTICLE 41

1° *Alliance française*, 101, boulevard Raspail, Paris : cette subvention sert à couvrir les dépenses d'approvisionnement des bibliothèques de l'Alliance française à l'étranger en livres, revues et périodiques.

Cette subvention est accordée chaque année à l'Alliance française depuis 1966 sur la base de 45 000 F.

2° *Association des écrivains de langue française de Mer et d'Outre-Mer*, 38, rue du Faubourg-Saint-Jacques, Paris : la subvention qui, depuis 1972, est accordée à raison de 5 000 F par an à cette association est une aide destinée à favoriser ses activités en vue de renforcer les liens entre les écrivains du monde francophone.

3° *Unipresse*, 14, rue de Bretagne, Paris : cette subvention est versée à Unipresse depuis 1958 (15 000 F). Son montant a été réévalué progressivement d'année en année pour atteindre 50 000 F en 1978.

Cette aide à Unipresse est destinée à faciliter la réalisation à l'étranger de certaines expositions de périodiques et de journaux particulièrement recommandés par le Département.

Le total du montant de ces trois subventions en 1978 est de 100 000 F.

4. — Mesures d'ordre affectant le chapitre.

a) Articles 10, 25, 45 : contributions transférées au chapitre 42-32.

b) Accueil de crédits en provenance du chapitre 42-22-30 (boursiers français à l'étranger).

c) Regroupement en un nouvel article 40 « Moyens de diffusion culturelle » des anciens articles :

Article 41 : Livres, publications, photographies ;

Article 42 : Documentation ;

Article 43 : Expositions, documentaires ;

Article 44 : Moyens audiovisuels, radio-télévision ;

Article 45 : Autres moyens audiovisuels.

ANNEXE N° 6

EVOLUTION DES EFFECTIFS DU MINISTERE

Tableau des effectifs.

Récapitulation.

NATURE DES EMPLOIS	EFFECTIFS au 31 décembre 1978.	MODIFICATIONS		EFFECTIFS au 1 ^{er} janvier 1979.
		Créations.	Suppressions.	
A. — Administration centrale.				
Personnel titulaire	(1) 1 891	142	35	(2) 1 998
Personnel contractuel	627	30	2	655
Personnel auxiliaire	3	»	3	»
	2 521	172	40	2 653
B. — Services à l'étranger.				
Personnel titulaire	(3) 2 176	85	23	(4) 2 238
Personnel contractuel	1 940	364	421	1 883
	4 116	449	444	4 121
C. — Relations culturelles, scientifiques et techniques.				
Personnel contractuel	3 865	189	100	3 954
Total général.....	10 502	810	584	(5) 10 728
		+ 226		

(1) Dont 30 surnombres.

(2) Dont 1 surnombre.

(3) Dont 32 surnombres.

(4) Dont 20 surnombres.

(5) Dont 21 surnombres.

Répartition des personnels 1978.

	STATUT								TOTAL général.
	Titulaires.				Contractuels.				
	Catégories.			Total.	Catégories.			Total.	
	A	B	C et D.		A	B	C et D.		
<i>Administration centrale.</i>									
DGRCST	58	26	87	171	95	69	62	226	397
Autres directions.....	453	278	989	1 720	101	135	169	405	2 125
Total	511	304	1 076	1 891	196	204	231	631	2 522
<i>Etranger.</i>									
Services culturels (établissements culturels et d'enseignement exclus).....	12	>	2	14	246	44	396	686	700
Postes diplomatiques et consulaires.....	821	387	954	2 162	68	117	1 755	1 940	4 102
Total	833	387	956	2 176	314	161	2 151	2 626	4 802
Total général.....	1 344	691	2 032	4 067	510	365	2 382	3 257	7 324

Répartition des emplois nouveaux 1978.

emplois	Administration Centrale		Etranger		observations
	remplacement	renfort	remplacement	renfort	
MP 1	-		- CATEGORIE A -		pour l'Ambassadeur à DJIBOUTI.
CAE 1 6 (emplois-fonctions)				1 DJIBOUTI 1 BAGDAD 1 ADDIS-ABEBA 1 JAKARTA 1 HANOI 1 VIENNE/A.L.E.A.	il s'agit d'élever le niveau des emplois qui sont de CAE 2 dans les dites ambassades. Les emplois-fonctions de CAE 2 seront utilisés pour les jeunes agents, très nombreux l'an prochain, qui vont passer du grade de Secrétaire au grade de Conseiller.
SABE 13	1 SPAB	2 BE 1 AS 1 EU 1 SAM	1 BRAZZAVILLE 1 YAOUNDE 1 BAMAKO 1 N'DJAMENA 1 NIAMEY 1 OUAGADOUGOU	1 QUITO 1 MANILLE 1 HONG-KONG 1 GENEVE/S.N.D.	L'Administration Centrale paraît mieux servie que l'Etranger. En fait, elle a déjà été servie au cours des deux dernières années, en raison de l'urgence par prélèvements sur l'Etranger où il faut maintenant procéder à des remplacements.
secrétaires administratifs 16	2 Edt-Civil NANTES 2 Comptabilité NANTES 1 IP	1 Comptabilité NANTES 1 Budget 1 CA 1 SAM 1 informatique-Chiffre 1 Chiffre-attributions 2 SIAG 1 E.F. informatique 2 CAAC réfugiés élections	- CATEGORIE B -		Les emplois sont presque tous affectés à des services administratifs et de gestion qui en ont un urgent besoin et à quelques bureaux d'ordre.
secrétaires de chancellerie 23			1 BUSSELDORF 1 attaché de presse 1 ALGER 1 TUNIS 1 CONNARY 1 TANANARIVE 1 TAMATAVE 1 CONSTANTINE 1 PANAMA 1 GUATEMALA 1 SYDNEY	1 LIBREVILLE 1 POINTE-NOIRE 1 PORT-GENTIL 1 ABOU-DHABI 1 DJEDDAH 1 PORT-OF-SPAIN 1 BISSAO 1 CALCUTTA 1 RECIFE 1 INNSBRUCK 1 TORONTO 1 EDIMBOURG	Il s'agit essentiellement de renforcer les consulats ou les sections consulaires des ambassades dans le tiers-monde. Deux emplois sont réservés à des fonctions de presse pour remplacer des emplois de V.S.N.A. que la DGRCST ne peut plus prendre en charge. Les deux emplois affectés en Europe répondent à des demandes de l'Inspection.
Chiffreurs 26		5		PRETORIA NOGABISCO GENEVE/S.N.D. LUSAKA NAIROBI ADEN KOWEIT ABOU-DHABI SINGAPOUR CANBERRA CARACAS VIENTIANE BANGKOK DAMAS BAGDAD AMMANE BRASILIA OTTAWA COPENHAGUE DJIBOUTI BELGRADE	nous n'avons dans ces ambassades aucun chiffreur professionnel actuellement ce renfort est nécessaire pour assurer l'exploitation de la radio, plus contraignante que la téléx ce renfort est rendu nécessaire par l'importance du trafic

emplois	Administration Centrale		Etranger		observations
	remplacement	renfort	remplacement	renfort	
adjoints administratifs 41	1 Archives & Documentation 5 Comptabilité NANTES 4 Etat-Civil NANTES	1 Affaires atomiques	-CATEGORIES C ET D-		
adjoints de chancellerie 27			5 DJIBOUTI	1 ABIDJAN 1 ATHENES 1 BAGDAD 1 BERNE 1 BILBAO 1 BOUAKÉ 1 BUCAREST 1 BUDAPEST 1 CONSTANTINE 1 DAKAR 2 HANOI 1 JAKARTA 1 LAGOS 1 LISBONNE 1 LUXEMBOURG 1 MONS. 1 MONTREAL 1 PRAGUE 1 SÃO PAULO 2 VARSOVIE	renforts en personnels d'exécution pour les consulats et sections consulaires insuffisamment pourvus en regard de l'augmentation des colonies françaises ou des demandes de visas. 2 unités à HANOI en raison des recommandations de l'Inspection. à DJIBOUTI il s'agit de régularisations
sténo-dactylographes d'Administration Centrale 18	1 GS 1 CAAC 1 Chiffre 2 informatique NANTES	1 IP 1 BERCST 1 CAAC 1 DPAG h.o. 1 DPAG concours 2 Comptabilité NANTES 1 Sécurité 1 Protocole 1 réserve géographisation			Ceci ne satisfait que les besoins les plus urgents, un contingent au moins égal sera nécessaire l'année suivante.
sténo-dactylographes de chancellerie 30			1 AMSTERDAM 1 BRASILIA 1 BRUXELLES/CE 2 BUENOS-AIRES 1 CARACAS 1 FRANCFORT 1 LAGOS 1 SÃO PAULO 1 SYDNEY 1 TENERAN	1 BERLIN-EST 1 COPENHAGUE 1 DAKAR 1 DUBLIN 1 HOUSTON 1 HONG-KONG 1 JERSEY 1 KATHMANDU 1 KIGALI 1 LA PAZ 1 LENINGRAD 1 LOS ANGELES 1 MOSCOU 1 NEW-DELHI 2 PEKIN 1 RECIFE 1 STOCKHOLM 1 WASHINGTON	figurent dans la colonne "remplacement" les emplois qui seront affectés pour régulariser la situation d'agents français payés jusqu'à présent anormalement sur des crédits d'auxiliaires. Les renforts sont apportés à des postes très divers dont le personnel était insuffisant.
agents techniques de chancellerie 15			1 BEYROUTH 1 BUENOS-AIRES 2 COTONOU 1 BRUSSELS 2 ISLAMABAD 1 KATHMANDU 1 MONTEVIDEO 1 NAPLES 1 NEW-DELHI 1 OTTAWA 1 QUEBEC 1 SYDNEY 1 WASHINGTON		comme pour les sténo-dactylographes de chancellerie, il s'agit de régulariser la situation d'auxiliaires de nationalité française. Les crédits d'auxiliaires ainsi dégagés permettront de recruter des auxiliaires de nationalité locale, là où ce sera nécessaire.

emplois	Administration Centrale		Etranger		observations
	remplacement	renfort	remplacement	renfort	
contractuels de 3 ^e catégorie 5		2 continue NANTES 3 continue PARIS	CATEGORIES C ET D suite		affectation indispensable et pratiquée dans tous les ministères pour permettre aux continus d'alléger leurs frais généraux
chargés de mission 3		3 SIAG			il s'agit de chargés de mission de 1 ^o et 2 ^o catégorie, de formation de technicien et d'architecte.
conducteurs auto 2	2				régularisation de la situation de 2 conducteurs payés sur les crédits des conférences internationales.
gardes de sécurité 42			2 NOUAKCHOTT 3 DJIBOUTI 4 DAKAR 4 TRIPOLI	2 LAGOS 2 DJENJAN 1 en réserve	<p>pour NOUAKCHOTT et DJIBOUTI, il s'agit de remplacer les gardes prêtés temporairement par la Gendarmerie sans que nous ayons les emplois.</p> <p>5 LAGOS et 5 DJENJAN nous n'avions aucun garde.</p> <p>5 DAKAR et 5 TRIPOLI, il paraît nécessaire de faire passer l'effectif de 2 à 3.</p> <p>la réserve permet de satisfaire une urgence ou une recommandation de l'Inspection</p> <p>Il restera encore 42 postes sans garde.</p>

ANNEXE N° 7

POLITIQUE IMMOBILIERE DU MINISTERE

1. — Services généraux.

Chapitre 57-10, article 30. — *Immeubles diplomatiques et consulaires*

A. — Opérations en cours en 1977 :

Abidjan : achèvement de la construction de la chancellerie diplomatique et du consulat général.

Jersey : achat de la résidence consulaire.

Lagos : achèvement de la construction de la chancellerie.

Moscou : poursuite de la construction de la chancellerie.

Rabat : études de construction de la chancellerie et de la résidence.

Tanger : aménagement de la résidence consulaire.

Washington : poursuite des études de construction de la chancellerie.

Grosses réparations et restaurations : Addis-Abeba, New York, Prague (consulat général) et Téhéran.

B. — Opérations commencées en 1978 :

Andorre : aménagement de la Viguerie.

Bagdad : études de construction pour la chancellerie.

Bogota : achat d'un terrain.

Damas : études de construction et de réparations à la chancellerie.

Hanoi : études d'aménagement et d'extension de l'ambassade.

Le Caire : études d'extension de la chancellerie.

Marrakech : construction de la chancellerie consulaire.

New Delhi : achat du terrain et études de construction de la chancellerie et de la résidence.

New York (ONU) : achat de la résidence.

Grosses réparations et restaurations : Abidjan (résidence), Amman, Beyrouth, Djeddah, Djibouti, Moscou (résidence), Séoul, Tokyo et Stockholm.

2 - DGRCSST
(Sans direction de l'enseignement.)

TABLEAU N° 2

PAYS	ETABLISSEMENT	TYPE D'OPERATION	ANNEE	MONTANT en F.	OBSERV.
CHAPITRE 55-20					
ACHATS	PORTUGAL	- Institut français de Lisbonne	- Acquisition d'un terrain pour la construction du nouvel institut	1978	2 579 000
CONSTRUCTION	MAROC	- Ecole Reserates (annexe de Laupry) Rabat	- Six salles de classes supplémentaires (travaux terminés en août 1979)	1978	470 000
	EQUATEUR	- Ecole la Co. duine Quito	- Construction bâtiment de 1 ^{er} cycle	1978	950 000
	ECUENIS	- Salle de spectacle Bibliothèque française à Bucarest	- Construction complétée en mai 1978	1978	1 250 000
	MEXIQUE	- Institut Archéologique de Mexico	- Construction des locaux de l'Institut	1978	2 000 000
	IRAN	- Institut français de Recherches - Téhéran -	- Début des travaux en juin 1978	1978	2 000 000
AMENAGEMENTS & REPARATIONS	ITALIE	- Institut français de Naples	- Grosses réparations et renouvellements	1978	1 000 000
	ITALIE	- Institut français de Florence	- Réparations	1978	354 000
	ECRVEGE	- Centre Culturel d'OSLO	- Aménagement des locaux	1978	260 000
	G.BRETAGNE	- Maison française à Calvi	- Réparation des locaux	1978	160 000
	MAROC	- Ecole Berchet à Tanger	- Réparations	1978	50 000
	AUTRICHE	- Palais de Clam-Gallas à Vienne	- Aménagement du Palais pour la réinstallation du Centre Culturel	1978	5 500 000
	TUNISIE	- Lycée de Mutselleville	- Aménagement de salles de classes + laboratoire & réfectoire	1978	1 000 000
	TUNISIE	- Lycée Carnot de Tunis	- Renovation de la salle des fêtes	1978	1 000 000
CHAPITRE 68-81					
BRESIL	- Ecole française de Brasilia	- Construction de l'école	1978	380 000	
BOLIVIE	- Collège fra.co-bolivien de La Paz	- Construction bloc scientifique	"	350 000	
CORSE	- Alliance française de Efoul	- Acquisition d'un terrain	"	300 000	
EQUATEUR	- Alliance française de Guayaquil	- Subvention exceptionnel, achat de terrain	"	200 000	
ESPAGNE	- Collège de Valence	- Equipement en matériel scolaire	"	600 000	
ETATS-UNIS	- Ecole française internationale de Washington	- Acquisition d'un immeuble	"	600 000	
GRECE	- Fondation franco-hellénique Cité Universitaire Paris	- Remplacement partielle du pavillon	"	100 000	
HAITI	- Cours Alexandre Dumas Port au Prince	- Construction de bâtiment	"	200 000	
MEXIQUE	- Alliance Française de Monterrey	- Achat d'un local	"	150 000	

PAYS	ETABLISSEMENT	TYPES D'OPERATIONS	ANNÉE	MONTANT en F	CRS.
		Chapitres 60-61 notes			
MEXIQUE (suite)	- Lycée franco-mexicain Mexico	- Equipement en matériel d'enseignement technique	1978	300 000 F	
MISSIOM LAIQUE FRANÇAISE	- Lycée de Beyrouth	- Réparation dommages de guerre	"	113 000	
	- Lycée Nazi de Téhéran	- Travaux de réfection et d'aménagement	"	539 528	
	- Ecole franco-libyenne de Tripoli (Libye)	- Travaux dans la section primaire	"	25 000	
	- Institut de Thessalonique (Grèce)	- Réparation de la terrasse de l'institut	"	7 000	
NIGERIA	- Alliance Française de Kaduna	- Construction de 5 classes et de la bibliothèque	"	200 000	
PEROU	- Alliance Française d'Arequipa	- Achat d'un nouveau local	"	200 000	
PORTUGAL	- Lycée Ch. Lepierre - Lisbonne	- Construction de 4 classes supplémentaires	"	300 000	
REPUBLIQUE ARABE D'EGYPTE	- Ecole française du Sinaï	- Construction de nouveaux locaux	"	200 000	
RFA	- Ecole française de Busseldorf	- Remise en état des atri- des bâtiments de l'école	"	120 000	
	- Ecole française de Munich	- achat et rénovation des locaux de l'école	"	600 000	
SINGAPOUR	- Ecole française de Singapour	- Aménagement des locaux de l'école	1978	100 000 F	
SUISSE	- Ecole française de Zurich	- Subvention pour l'achat d'un terrain	"	25 000	
TCHÉCOSLOVAQUIE	- Petite Ecole de Prague	- Règlement des factures pour réparations, perfec- tion du chauffage et réseau d'eau	"	667 000	
FRANCE	- Complexe de VALBONNE (Alpes Maritimes)	- Participation à la cons- truction du complexe scolaire (1 ^{re} tranche)	"	600 000	